Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Décembre 2008, numéro vingt-quatre

Perspectives

CSN

Transporter 650 000 enfants

Pas de tout repos !

Mot de la présidente

Priorités 2009

Santé et économie

L'économie prend le bord

Au moment de mettre sous presse, trois scénarios restaient plausibles à la suite de la mise à jour économique explosive du gouvernement Harper : la formation d'un gouvernement de coalition, la prorogation des travaux de la Chambre des communes ou le déclenchement d'élections.

Le cynisme, l'indécence et l'autoritarisme de Stephen Harper auront provoqué une crise de confiance majeure. Ses attaques contre la démocratie avec la mise à mort du financement public des partis politiques, son plan d'austérité à la sauce judéo-chrétienne avec la suspension des droits fondamentaux, dont le droit de grève et l'équité salariale, tout cela n'est qu'un affront à l'intelligence, sans véritable rapport avec le malade à guérir qu'est l'économie.

Le premier ministre Stephen Harper a fait preuve d'irresponsabilité en remettant les décisions au prochain budget, ce qui reporte de plusieurs mois l'application des solutions. Tous les grands pays de l'OCDE ont adopté des plans de relance pour soutenir l'économie et les gens en difficulté, sauf le Canada. Une véritable honte !

Tout comme le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, le premier ministre Harper avait déclenché des élections en invoquant le besoin de stabilité pour un gouvernement en période de crise économique. Pendant la campagne, il a répété à satiété que le Canada se portait bien malgré la menace de récession à l'horizon. Ensuite, il a admis que la récession était bel et bien à nos portes, mais il n'a posé aucun geste, provoquant une crise politique.

Les travailleurs et les travailleuses, qui ont vu leurs placements de retraite fondre comme neige au soleil ou qui ont perdu leur emploi, ne peuvent attendre des actions qui viendront dans quelques mois. La crise frappe maintenant. Les décisions doivent être prises maintenant !

Un recours en santé

Au début du mois de janvier, le Québec aura un des systèmes de santé à deux vitesses les plus avancés au Canada. Tout cela à cause de l'entrée en vigueur du règlement sur les cliniques médicales spécialisées, les CMS, où les médecins non participants seront autorisés à pratiquer à peu près toutes les chirurgies nécessitant une anesthésie. Un véritable scandale. En douce, sans que personne ne s'en aperçoive, les libéraux de Jean Charest ont mis la table pour la création d'un véritable marché de l'assurance privé au Québec. La CSN et la FTQ contestent ce règlement devant la Cour supérieure.

Les CMS de médecins non participants reçoivent sur un plateau d'argent un véritable monopole avec une compétence exclusive sur les chirurgies de la hanche, du genou et tout traitement requérant plus de 24 heures de séjour postopératoire. La gamme des soins à assurer s'élargit considérablement. J'entends déjà le lobby de l'assurance s'activer. Les plus riches qui voudront se faire soigner plus rapidement dans des cliniques privées n'auront qu'à se payer une assurance ! Quelle catastrophe pour le réseau public en grave pénurie. On peut craindre un exode massif des médecins qui se désengageront et qui seront suivis par des infirmières, des infirmières auxiliaires, des préposé-es, des techniciennes, des techniciens, etc.

Devant la cour, nous ferons valoir que le ministre est en infraction de sa propre Loi sur la santé et les services sociaux qui encadre son pouvoir d'adopter un règlement par quatre critères bien précis : les risques associés à ce traitement, l'importance du personnel et de l'équipement nécessaires, le type d'anesthésie et la durée de l'hébergement. Or le ministre n'a tenu compte que de deux de ces critères : le type d'anesthésie et la durée de l'hébergement. Les traitements ne sont pas clairement identifiés. Dès lors, il devient impossible de connaître les risques associés de même que l'importance du personnel et de l'équipement nécessaires si on ignore de quel traitement il s'agit. On ne peut, en outre, identifier les traitements sur les permis des CMS même si cela est obligatoire en vertu de la loi.

Si le règlement vise un meilleur encadrement, pourquoi ne pas identifier les chirurgies nommément ? Si le gouvernement n'a pas l'intention de donner de permis d'hébergement aux CMS, pourquoi confère-t-il un monopole aux médecins non participants pour tous les traitements dont l'hébergement est supérieur à 24 heures ? S'il n'a pas l'intention d'ouvrir l'assurance privée plus largement, pourquoi se réserve-t-il le pouvoir de le faire par voie règlementaire ? Le jupon dépasse largement et c'est ce que nous ferons valoir devant la cour.

Il y a urgence d'agir. C'est pourquoi, nous devons intensifier notre lutte pour conserver un système de santé qui constitue un solide principe d'équité sociale et que certains voudraient voir remplacer par un modèle basé sur l'épaisseur du portefeuille des patients.

Claudette Carbonneau

Sommaire

CRISE ÉCONOMIQUE

LE PIRE EST-IL ARRIVÉ ? **4**

Transport scolaire

Pas de tout repos ! **13**

Déclaration de la francophonie syndicale **16**

Lois 7 et 8

Éclatante victoire **21**

CSN–FTQ

Une nouvelle solidarité **23**

États-Unis

Des changements significatifs ? **30**

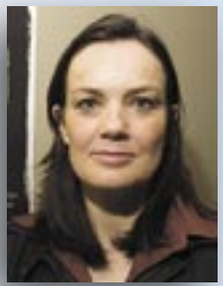

L'invitée

Béatrice Vaugrante

60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme **31**

CRISE ÉCONOMIQUE

LE PIRE EST-IL ARRIVÉ ?

par François L'Écuyer et Denise Proulx
Illustrations : Reno

Qu'est-ce qui a provoqué cette crise ? Quels dangers notre économie court-elle ? Le Canada ira ou n'ira pas en récession ? Quel rôle nos gouvernements peuvent-ils jouer ? Comment peut-on soutenir la reprise économique ? Doit-on réglementer davantage le système financier ? Peut-on intégrer les questions sociales, syndicales et environnementales dans tout ce débat ?
La crise actuelle est majeure. *Perspectives CSN* vous propose un dossier pour tenter d'en éclairer non seulement les causes, mais aussi les répercussions.

AUX ORIGINES DE LA CRISE

DÉRÉGLEMENTEZ, QU'ILS DISAIENT...

La crise des hypothèques américaines a-t-elle pu entraîner à elle seule le recul de 45 % des marchés boursiers et plonger l'économie mondiale dans une récession ? Selon plusieurs analystes, la montée en puissance de l'idéologie néolibérale au cours des années 1980 explique en grande partie l'ampleur de la présente crise financière.

« Les causes de la crise actuelle sont très profondes, avertit d'entrée de jeu Bernard Élie, professeur au Département des sciences économiques de l'UQAM. Il faut remonter à l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher au Royaume-Uni, en 1979, puis de Reagan aux États-Unis et de Mulroney au Canada. »

Le terreau idéologique était prêt, savamment orchestré par l'économiste Milton Friedman et ses comparses de l'école de Chicago. « L'offre devait résoudre les crises, explique Bernard Élie. En baissant les impôts, les plus riches augmentent leurs revenus et peuvent, par la suite, investir et faire redémarrer l'économie. Charest et Harper préconisent encore aujourd'hui la même recette. Pourtant, en 200 ans d'histoire, les baisses d'impôts n'ont jamais réglé les crises ! »

Claude Vaillancourt, secrétaire général d'Attac-Québec, rappelle également l'ampleur des changements économiques opérés au début des années 1980. « D'une économie mixte, keynésienne, où le marché assurait la productivité alors que l'État garantissait une redistribution équitable et le plein emploi, nous sommes passés à une économie néolibérale, à la suprématie du libre marché. » Pour l'auteur de *Mainmise sur les services. Privatisation, déréglementation et autres stratagèmes* (Écosociété), le processus de déréglementation engendré par les néolibéraux est intimement lié aux déboires financiers actuels. « Les banques sont devenues tellement puissantes qu'elles ont réussi à créer les produits financiers qui ont provoqué la crise. »

Jacques B. Gélinas

Photos : Alain Chagnon

Claude Vaillancourt

En éliminant progressivement une série de réglementations contraignant la liberté de mouvement des capitaux, les dirigeants politiques des années 1980 ont ainsi pu consacrer la « domination de la finance sur l'économie », explique le sociologue Jacques B. Gélinas, auteur du *Dictionnaire critique de la globalisation* (Écosociété). Jumelé avec l'impact grandissant de l'informatique — qui assure l'instantanéité de transactions aux chiffres mirobolants

—, le processus de déréglementation a permis l'explosion du nombre de fonds spéculatifs (*hedge funds*) et de produits financiers extrêmement complexes.

« La spéculation existe depuis longtemps, rappelle Jacques B. Gélinas. Mais elle se faisait sur les biens. Maintenant, on gage sur n'importe quoi : les monnaies, les indices boursiers, les taux d'intérêt. La finance est devenue tellement grande qu'on fait de l'argent avec de l'argent. La spéculation ne produit absolument rien, elle ne produit pas de valeur réelle ! »

Perte de contrôle

Les fonds spéculatifs échappent en bonne partie au contrôle des États ; d'une part, faute de lois appropriées, et d'autre part puisque souvent basés dans différents paradis fiscaux. Néanmoins, les sommes gérées par ces fonds s'élèvent aujourd'hui à 2100 milliards de dollars. Une somme atteinte en grande partie par « effet de levier » : un fonds emprunte des millions pour acquérir un titre ou une entreprise, espérant que le rendement engendré par l'acquisition soit supérieur aux intérêts liés à l'emprunt.

Les risques vertigineux reliés aux positions ultraspéculatives prises par les *hedge funds* et les banques d'investissement ont amené le secteur de l'assurance à développer des produits permettant de répartir les risques entre plusieurs acteurs. Ce sont les *credit default swaps*, un contrat entre deux institutions, la première garantissant à la deuxième qu'elle sera remboursée en cas de défaillance de l'un de ses instruments financiers.

Contrairement aux produits d'assurances, les *swaps* ne sont pas réglementés. Alors que la compagnie qui émet un produit d'assurance doit avoir les liquidités équivalentes advenant la nécessité de remplir ses obligations, aucune contrepartie n'est nécessaire lorsqu'elle émet un *swap*.

CRISE ÉCONOMIQUE

▶ AIG, la plus grande compagnie d'assurance au monde, était un chef de file en la matière. Mais les pertes de 25 milliards de dollars au troisième trimestre de 2008 de sa filiale AIG Financial Products ont entraîné la faillite du siège social. Les autorités américaines ont toutefois préféré nationaliser la compagnie afin d'éviter une cascade de faillites d'institutions financières : la banque Goldman Sachs, à elle seule, risquait des pertes de 20 milliards si AIG s'effondrait. « En inventant des produits pour réduire le risque des produits dérivés, paradoxalement, on a créé un énorme facteur de risque », soulève Claude Vaillancourt.

Un problème grandement amplifié par le mode de rémunération des gestionnaires des nombreux outils financiers développés par Wall Street. Le salaire de ceux-ci est souvent déterminé en fonction du volume des transactions, sans égard aux risques de leurs différents investissements. Ainsi, Dick Fuld a reçu, à titre de président de Lehman Brothers, 22 millions de dollars pour l'année 2007. Ce qui n'a pas empêché la banque de se mettre sous la protection de la loi sur les faillites le 15 septembre dernier, en raison de 60 milliards en mauvais placements dans le secteur immobilier.

À combien s'élève le marché des *swaps* ? Nul ne le sait, puisque pratiquement aucune législation ne l'encadre. Certains analystes avancent le chiffre de 50, voire 60 000 milliards de dollars. Quatre fois la taille de la dette américaine.

Surconsommation

Pour Bernard Élie, l'endettement américain est directement lié aux déboires financiers actuels. À un déficit budgétaire frisant les 600 milliards par année s'ajoute une balance commerciale négative de 600 milliards. « En 2006, plus de 65 % des épargnes de la planète allaient aux États-Unis. Les Américains vivent au-dessus de leurs moyens, et le monde entier les encourage ! » (Voir le texte en page 7)

L'élimination de ce « double déficit » américain est souhaitable, mais demeure une tâche ardue, explique l'économiste. « D'abord parce que ça contredit l'actuel processus de délocalisation entrepris par les multinationales américaines, et aussi parce qu'il n'y a pas d'Américain qui veut baisser son niveau de vie de 40 % ! »

Photo : Michel Giroux

Bernard Élie

Certains correctifs pourraient être apportés rapidement par les législations appropriées. « Il doit y avoir un contrôle des types d'opérations qui peuvent se faire » en encadrant les mouvements de capitaux à court terme, notamment les produits dérivés, les papiers commerciaux et les devises. « Il faut interdire que des capitaux restent moins que trois mois dans un pays. C'est le minimum pour assurer une certaine stabilité. » Bernard Élie rappelle la chute du dollar canadien à l'automne, qui a perdu environ 20 cents sur le dollar américain en quelques jours. « Ce n'est certainement pas une baisse de la productivité canadienne qui peut expliquer l'ampleur de cette chute. Comment voulez-vous qu'une entreprise planifie ses activités dans un environnement aussi instable ? »

EN CHIFFRES...

11 000 milliards de dollars

Valeur des pertes sur les marchés boursiers depuis 2007

3,1 milliards de dollars

Salaires de vingt-cinq Américains au cours des cinq dernières années (les cinq dirigeants de chacune des cinq plus grandes banques aux États-Unis.

34 000 milliards de dollars

Valeur des transactions des produits dérivés pour l'année 2007

3 200 milliards de dollars

Volume quotidien des transactions sur le marché mondial des changes

98 %

Part de la spéculation dans l'ensemble des transactions mondiales. Seulement 2 % des échanges financiers sont reliés à l'économie réelle, celle des biens et des services.

0,1 %...

Augmentation, en termes réels (sans inflation), du revenu médian au Canada entre 1980 et 2005. Au cours de la même période, le PIB canadien, toujours en termes réels, a doublé. « Où est allée la richesse ? Elle a été accaparée par les marchés financiers », déplore Bernard Élie.

SUBPRIMES POUR LES NULS

… OU COMMENT LES HYPOTHÈQUES DU WISCONSIN ONT ENTRAÎNÉ LA DÉBÂCLE FINANCIÈRE ACTUELLE

Chaque mois, 100 000 familles américaines perdent leur maison, incapables d'assumer les coûts reliés à leur hypothèque. Le phénomène des hypothèques à risque élevé, connues sous le nom de subprimes, a non seulement jeté des millions d'Américains à la rue, mais il constitue l'élément déclencheur d'une crise financière qui secoue la planète entière.

Sans même que vous n'entrepreniez aucune démarche, un courtier en hypothèque vous contacte par téléphone. Il vous propose d'acheter la maison de vos rêves, en vous accordant un prêt hypothécaire de 200 000 $. Aucune mise de fonds n'est requise.

Il insiste : pour faciliter l'accès à votre propriété, les taux d'intérêt seront gelés pour les trois prochaines années, après quoi ils varieront selon les taux du marché. De toute façon, pas la peine de s'inquiéter d'une hausse éventuelle de vos remboursements mensuels ; en fonction de la hausse de la valeur immobilière, votre maison en vaudra déjà 300 000 $. Vous pourrez alors réhypothéquer votre demeure — pour acheter la voiture de l'année — ou la revendre, effectuant au passage un important gain en capital. Aux États-Unis, 40 % des hypothèques correspondent à ce scénario.

Refiler les risques

Le danger lié à ces hypothèques s'est généralisé lorsque les institutions bancaires ont voulu refiler à des investisseurs les risques de telles opérations. La banque regroupe des centaines d'hypothèques au sein d'une société *ad hoc* (la plupart du temps basée dans un paradis fiscal) et revend les titres de cette société : ce sont les papiers commerciaux adossés à des créances. L'investisseur — une autre institution bancaire, un fonds de pension, ou encore la Caisse de dépôt et placement du Québec — qui achète ce papier commercial reçoit en retour des intérêts sur son placement et conserve l'assurance que, malgré d'éventuels défauts de paiements, la hausse des valeurs immobilières est certaine. Les maisons, saisissables, demeurent en garantie.

Pour la banque, l'avantage des papiers commerciaux est double. D'abord, la création d'une société *ad hoc* lui permet de sortir les crédits hypothécaires de ses bilans annuels — au détriment, bien sûr, du principe de transparence envers ses actionnaires. D'autre part, les sommes recueillies par la vente des papiers commerciaux peuvent être allouées… à de nouvelles hypothèques à risque élevé, qui permettront d'émettre de nouveaux papiers commerciaux, et ainsi de suite.

Et la dégringolade

Deux facteurs vont venir briser cette suite « logique » des banques d'investissement : la hausse des taux d'intérêt et la baisse du marché immobilier américain. De 1 % en juin 2004, les taux hypothécaires ont grimpé à 5,25 % en juin 2006. Pour des millions d'Américaines et d'Américains, cette hausse s'est traduite par une augmentation de 25 à 40 % de leurs mensualités hypothécaires. Pris jusqu'au cou, chacun a voulu vendre sa maison… entraînant par le fait même une importante dégringolade des marchés immobiliers.

Comment des institutions financières aussi importantes que Merryl Linch, Lehman Brothers, ou plus près de chez nous la CIBC ou Desjardins, ont-elles pu perdre ainsi des milliards de dollars ? Les agences de notation, responsables de déterminer la fiabilité d'un titre, sont sérieusement montrées du doigt. Alors que certains titres reliés aux hypothèques américaines douteuses étaient cotés AAA, les agences Moody's, Standard and Poor's et Fitch ne les ont revus à la baisse qu'au printemps 2007. Résultat : 553 milliards de pertes, une facture qui pourrait grimper à 1600 milliards de dollars.

En 2009, ce seront 96 milliards de dollars de soldes impayés auxquels les compagnies de cartes de crédit devront dire adieu. Eh ! oui, il existe aussi des papiers commerciaux adossés à des créances… de cartes de crédit.

▶

CRISE ÉCONOMIQUE

FAIRE DE L'ARGENT AVEC L'ARGENT

Multiplier l'argent pour faire de l'argent. Dans le temps, les curés disaient : adorer le veau d'or. D'où vient ce dérapage qui tire l'économie réelle vers le bas ? Quels dangers les crises financières américaines et européennes font-elles courir à notre propre économie ?

Rappelez-vous le 11 septembre 2001. George W. Bush exhorte les États-Uniens à retourner dans les centres commerciaux et à consommer. Il cherche un ennemi, le terrorisme permettra à la toute puissance américaine de continuer à s'imposer. Vus du Québec, ces choix nous font frissonner, après en avoir ricané avec cynisme. C'est de ce déploiement à la fois politique et économique d'où il faut partir pour comprendre comment la bulle financière a explosé.

Les consommatrices et les consommateurs ont suivi le mot d'ordre. L'Américain moyen doit 25 % de son revenu annuel seulement en dettes de carte de crédit. L'administration américaine a emprunté à des niveaux sans précédent afin non seulement de payer sa guerre au terrorisme au Moyen-Orient, aux coûts estimés à quatre billions (milliers de milliards) de dollars, mais aussi d'accorder des baisses d'impôts au moment même où ces derniers auraient dû être haussés. George Bush a poursuivi la déréglementation des institutions financières amorcée dans les années 1980 et a éliminé les dernières règles de sécurité qui auraient permis d'éviter le dérapage. Les banques étaient libres non seulement de prêter encore plus, à des taux d'intérêt à leur plus bas, mais en outre elles ne devaient posséder qu'une fraction des réserves pour le faire. La sphère financière tourne sur elle-même, fait de l'argent, toujours plus, sans avoir à se connecter à l'économie réelle. « Les banques ont rapidement prêté trente fois la valeur de leur actif. C'était, comme l'a dit une économiste, une « orgie d'excès », explique la chercheure Tanya Cariina Hsu, dans un article intitulé « La mort de l'empire américain[1] ».

Photo : Alain Chagnon

Benoît Durocher

Heureusement, le Canada n'a pas suivi les mêmes excès. « Notre politique monétaire est plus stable, parce que nous avons ciblé de contenir l'inflation. Nous avons connu une appréciation des maisons et des produits de base, mais il n'y a pas eu de spéculation comme aux États-Unis », tempère Benoît Durocher de la firme de gestion de placement Addenda Capital inc.

Attachez votre ceinture…

Les retombées négatives de la crise financière sur les économies québécoise et canadienne sont de plusieurs ordres. D'une part, la bulle éclatée a abîmé grandement la santé financière des caisses de retraite et l'avoir net du patrimoine financier des ménages. Au Canada, en novembre dernier, on estimait que les caisses de retraite privées avaient connu une baisse de 10 % de leurs actifs. « C'est un coup dur pour les caisses dites à prestations déterminées, qui sont généralement plus favorables aux travailleuses et aux travailleurs », précise Gilles Bourque de Fondaction, le fonds d'investissement de la CSN.

Même si la bulle financière fonctionnait hors de l'économie réelle, son éclatement la contamine sérieusement en insufflant aux institutions financières des attitudes d'attentisme. Les banques ne veulent pas prêter à d'autres banques et elles ne peuvent pas emprunter elles-mêmes. Le crédit, nécessaire pour faire rouler l'économie réelle, devient un objet rare, subitement difficile à obtenir. Sans liquidités disponibles à court terme, les entreprises petites et grandes doivent diminuer leurs activités, certaines, les arrêter. « Nous sommes au début de la contamination du secteur réel, croit Bernard Élie, professeur à l'UQAM. Quelque 77 % de nos exportations se rendent aux États-Unis ; elles représentent le tiers

de notre produit intérieur brut. Inévitablement, nous serons pris dans un étau », prévient-il.

Les secteurs des ressources naturelles, des métaux, du pétrole, de l'agriculture vont subir d'importantes pertes au plan des ventes, pas seulement chez nos voisins du sud, mais aussi à l'international. Gilles Bourque : « peu de secteurs seront épargnés. On s'attend à ce que l'aéronautique soit touchée avec un décalage d'au moins un an », analyse-t-il.

Photo : Alain Chagnon

Gilles Bourque

Ne paniquons pas ! « La crise actuelle n'est pas une si mauvaise chose, elle imposera aux entreprises de devenir encore plus efficaces », souligne Benoît Durocher. Au Québec, nous avons une économie de services en bonne santé, plus importante que le secteur manufacturier. La crise soutiendrait la spécialisation dans des créneaux où nous détenons une expertise de haute qualité, dont l'informatique et le génie. « Et elle imposera de regarder du côté des marchés prometteurs, comme la Chine et l'Inde, où il existe toujours un potentiel de croissance élevé. Il faut savoir profiter de la transition qui s'opère dans les pays en émergence », propose Benoît Durocher.

1. www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=10746

AFFRONTER LA RÉCESSION ET RÉFORMER LE CAPITALISME

Il faudra s'y résoudre : le Québec ira en récession, comme le reste du Canada, les États-Unis, de nombreux pays de l'Union européenne et de l'Asie. Pour sortir de son cercle vicieux, le temps serait-il venu de réformer l'économie globale ?

Généralement, une récession dure de deux à trois trimestres. Selon plusieurs économistes, celle-ci, d'ordre mondial, prendra plus de temps à se résorber. Mais qui dit vrai ? questionne Michel Freitag, professeur à l'UQAM, qui a publié une étude sociologique et philosophique de la globalisation[1]. « Il faudra faire attention aux sources d'analyse de la crise financière actuelle. Divers puissants lobbies diffusent leur propre analyse et leurs solutions de la crise économique, et exigent du même coup des transformations des politiques et des lois qui leur permettraient d'encore mieux se détacher de l'économie réelle. » Freitag voit poindre le temps de faire des choix fondamentaux. Panser les plaies avec une vision à court terme ou repenser le futur en travaillant sur le long terme. L'un conduit au gouffre, l'autre est porteur d'espoir.

L'économiste Bernard Élie partage ce regard sur les risques de privilégier des solutions à court vue par lesquelles sont tentés les chefs d'État. « On peut vouloir réparer les choses en allant au plus pressant. Mais si ces actions n'incluent pas les enjeux écologiques, nous irons vers d'autres crises, de plus en plus rapidement », croit-il.

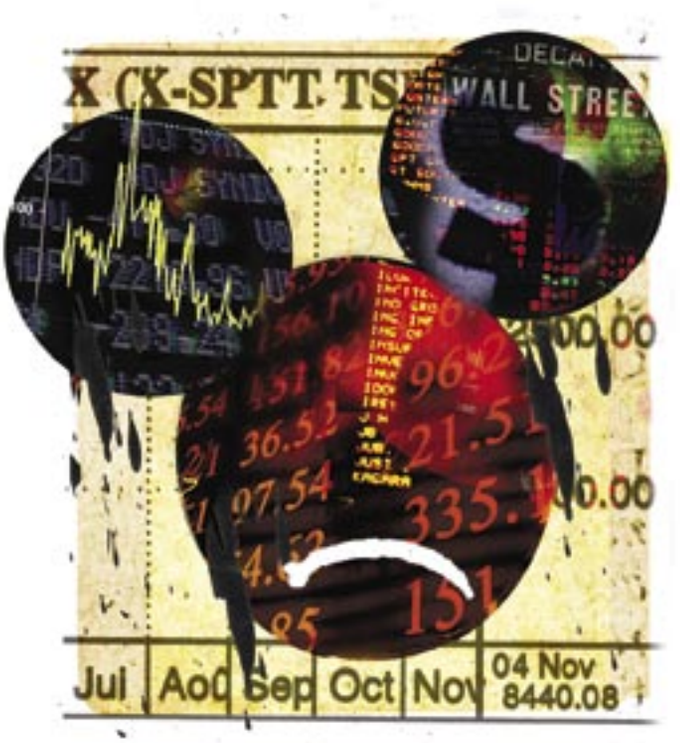

Élie en rajoute : « Notre modèle de consommation n'est pas exportable. Il faut tenir ce débat politique tout en réformant le capitalisme. Ceux qui ont bénéficié de ce système veulent y retourner, mais c'est inadmissible. Les organismes de pression, comme la Confédération des syndicats nationaux, ont un rôle primordial à jouer. »

Vers une transformation de l'économie

Une économie verte a-t-elle des chances d'émerger de la crise financière actuelle ? Benoît Durocher d'Addenda Capital n'y croit guère. « L'intégration des technologies vertes sera marginale pour ▶

stopper la récession. Il faudra d'abord rétablir un équilibre et revenir à une réglementation dans l'ingénierie financière internationale, qui se souciait peu des conséquences de ses actes. »

À l'opposé, Gilles Bourque, économiste à Fondaction, estime qu'une stratégie agressive en faveur d'une économie verte aurait certainement des effets multiplicateurs importants qui permettraient au Québec de sortir plus rapidement de la récession. Il donne en exemple une campagne d'efficacité énergétique passant par la rénovation des édifices publics et des incitatifs pour les particuliers, lesquels pourraient soutenir le développement de secteurs manufacturiers porteurs d'avenir, comme celui des transports collectifs, et l'investissement dans les technologies propres. « Ce serait une stratégie de relance à valoriser », précise Gilles Bourque.

Le rôle des gouvernements

Il faut donc que les gouvernements assument leur rôle de représentants du peuple et se coordonnent au plan international pour établir un système de répartition plus équitable de la richesse. « C'est fini le temps du bar ouvert ! Privatiser les profits et rendre publics les déficits, ça n'a aucun bon sens. Pour mériter des avantages, il faudra que le système financier accepte des contraintes. Nos gouvernements devront s'assurer de ne plus accorder de chèque en blanc », suggère Benoît Durocher.

Il serait prématuré de parler de la fin d'une époque, réplique Gilles Bourque. « Les acteurs financiers et les tenants du laisser-faire exercent encore un poids énorme sur les gouvernements. » Les mesures prises récemment sont-elles suffisantes pour changer en profondeur les pratiques les plus nuisibles, soit l'effet de levier excessif du *private equity*, la dictature des rendements à court terme, les attentes de rendements exagérés, l'opacité des marchés, les paradis fiscaux, la gouvernance déficiente des investisseurs institutionnels ? « Rien n'est moins sûr », rajoute M. Bourque.

« Ne soyons pas impatients !, exhorte Bernard Élie. Ce qui compte, c'est qu'il y ait de nouveaux forums internationaux auxquels participent la Chine, le Brésil et l'Inde. Mais cela restera toujours un rapport politique. Ça va prendre des décennies avant de voir des changements en profondeur. »

1. Michel FREITAG, *L'impasse de la globalisation, une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, Éditions Écosociété, 2008, p. 205.

DES EMPLOIS ASSURÉS AU QUÉBEC ?

Les travailleurs et les travailleuses sont les premières victimes des abus des *golden boys*. Le Québec s'en sortirait mieux à court terme, à cause d'un chantier d'infrastructures qui éviterait le déficit budgétaire. Sommes-nous vraiment à l'abri d'une hausse du chômage ?

En 2009, il y aura 210 millions de chômeurs et de chômeuses. C'est la dernière évaluation du Bureau international du travail, qui estime que la crise financière jettera 20 millions de travailleurs à la rue.

Au Québec, la situation serait meilleure que chez les Européens, les États-Uniens et les Ontariens, qui jonglent déjà avec un déficit budgétaire. Notre porte de sortie : le Plan québécois des infrastructures, lancé en octobre 2007. Le gouvernement annonçait des investissements de 30 milliards de dollars sur cinq ans pour la modernisation, la réfection et la préservation des écoles, des routes, des hôpitaux et des infrastructures municipales. Ce plan prévoyait aussi des investissements majeurs dans le transport en commun, les logements sociaux, la recherche, la sécurité publique et la culture.

Enlever les lunettes roses

Faut-il en déduire que le Québec ne connaîtra pas de pertes d'emplois ni de déficit budgétaire ?

« Ne nous faisons pas d'illusion. Après une embellie qui a conduit à un taux de chômage ayant atteint un plancher en 30 ans, on assistera à une hausse des pertes d'emplois », prévient l'économiste Gilles Bourque. « La crise financière entraîne une dévalorisation des portefeuilles d'investissement, inévitablement cela aura un impact sur la confiance des entrepreneurs », ajoute Bernard Élie.

Benoît Durocher d'Addenda Capital est moins pessimiste. « Il faudra surveiller les secteurs de l'agriculture, de l'extraction minière et de la construction résidentielle qui subiront des baisses. Mais notre économie québécoise demeure une économie de services, nous devrions nous en tirer pas si mal », estime l'analyste financier. Les secteurs manufacturier et forestier souffrent de décroissance depuis quelques années et, malgré cela, la demande canadienne a été forte et le marché du travail est demeuré en bonne santé, notamment à cause de la construction et de la production de biens qui représentaient 30 % de l'économie canadienne. « Avec la récession américaine, les exportations s'en ressentiront, mais les secteurs vulnérables sont déjà en réorganisation », dit M. Durocher.

Planifier une nouvelle économie

Bernard Élie suggère au gouvernement de se mettre à l'ouvrage immédiatement pour investir dans d'autres grands chantiers, s'il veut absolument se tenir loin des déficits budgétaires à moyen ou à long terme. « La formation dans les secteurs de pointe est une avenue à prendre. Nous devons préparer une restructuration de l'économie, car nous aurons à faire face à des situations complexes et graves », anticipe l'économiste. Il donne en exemple les départs massifs à la retraite de centaines de milliers de baby-boomers, les problèmes structurels profonds qui touchent non seulement les économies occidentales, mais aussi la Chine et l'Inde, sans parler des enjeux environnementaux. « Pour éviter les pertes d'emplois à moyen ou à long terme, il faut éduquer nos gens, les inciter à revoir les modes de production et de consommation. Car veut, veut pas, il faut introduire une coordination de l'économie avec les autres acteurs de la société », complète Bernard Élie.

▶

CRISE ÉCONOMIQUE

RÉGLEMENTER POUR FINANCER L'ÉCONOMIE RÉELLE

Les travailleurs et les travailleuses exigent un recadrage du système financier. Ils demandent des mesures réglementaires strictes pour qu'un nouvel ordre économique mondial s'installe, en tenant compte des réalités sociales et environnementales.

La crise financière donne raison à la CSN qui martèle depuis des années la nécessité d'inclure les propositions des partenaires sociaux et syndicaux dans les stratégies gouvernementales d'investissement. Elle l'incite également à faire son examen de conscience. « Nous devons refaire notre éducation et comprendre l'importance pour les fonds de pension d'investir dans l'économie réelle et de trouver un juste équilibre entre rendements et investissements », précise Sylvie Vachon, économiste à la CSN.

En novembre dernier, M^me^ Vachon collaborait avec des membres de la Confédération syndicale internationale (CSI) à la rédaction d'une déclaration syndicale internationale devant la crise financière. « Pour arrêter l'hémorragie causée par la récession mondiale, à court terme, les gouvernements doivent investir dans les infrastructures collectives, comme le transport en commun, aider les petits épargnants et garantir l'accès à l'argent pour les travailleuses, les travailleurs et les entreprises qui ont besoin de crédit. À long terme, ils doivent réglementer le système financier et viser une économie verte et durable », énonce-t-elle. La CSI croit qu'un nouveau Bretton Woods[1] s'impose. Les banquiers et les ministres des Finances ont l'obligation de s'asseoir avec des représentants syndicaux qui parlent au nom des ménages salariés et des pauvres.

Elle croit que la réforme des marchés financiers ne peut exister sans un consensus mondial, réalisé avec la construction d'une gouvernance économique et financière internationale. D'autant plus que les modifications sont nécessaires non seulement pour les transactions, mais aussi pour les institutions internationales comme l'OCDE, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM). Les pays aux économies émergentes comme la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie doivent avoir leur mot à dire. « Il faut introduire des règles de transparence, car personne ne sait qui détient quoi et combien. La guerre entre les idéologies va se jouer entre les tenants de la réglementation et ceux qui veulent obtenir les coudées franches », complète l'économiste de la CSN. À son avis, l'Assemblée générale des Nations unies serait une plate-forme crédible pour établir les nouvelles règles de gouvernance financière internationale. « Mais cela ne se décidera pas en deux mois », admet-elle.

Photo : Alain Chagnon

Sylvie Vachon

D'autres solutions CSN pour une sortie de crise

- Les gouvernements ne doivent pas faire de l'équilibre budgétaire un dogme ;
- Ils doivent réglementer de manière stricte les transactions financières et taxer la spéculation sur les devises ainsi qu'éliminer les baisses d'impôts qui ne sont pas rentables au plan économique et investir plutôt en éducation et en santé ;
- Le gouvernement fédéral doit adopter des mesures ciblées pour soutenir les secteurs manufacturier et forestier, entre autres dans la recherche et le développement, d'autant plus qu'en cette matière, le Canada est en retard et sous la moyenne des pays de l'OCDE ;
- Pour l'industrie forestière, les gouvernements doivent appuyer les projets de cogénération et le gouvernement fédéral doit rétablir le Fonds de diversification des économies forestières aboli par les conservateurs ;
- Les gouvernements doivent développer des programmes de garantie de prêt aux entreprises ;
- Pour aider les personnes à affronter cette crise, le programme d'assurance emploi doit être modifié afin de le rendre plus accessible et d'augmenter les prestations ; celui d'aide aux travailleurs plus âgés (55 ans et plus) doit être réinstauré ;

La CSN s'implique et travaille à la recherche de solutions en participant au Conseil des partenaires économiques, au Conseil des manufacturiers et à la Commission des partenaires du marché du travail.

1. Les accords économiques de Bretton Woods ont tracé les grandes lignes du système financier international après la Seconde Guerre mondiale. Afin de favoriser la reconstruction et le développement économique des pays touchés par la guerre, ils ont fait naître la BM et le FMI.

Transporter 650 000 enfants

Pas de tout repos !

par Louis-Serge Houle

Photos : Michel Giroux

Chaque matin de la semaine, ils parcourent les rues et les routes du Québec dès 7 heures, parfois même plus tôt. Ils ne rentrent jamais chez eux avant 18 heures. Leur salaire tourne autour de 450 $ par semaine, mais il est souvent inférieur. Un revenu brut, bien sûr. Difficile à croire, direz-vous ? C'est pourtant le lot de plus de 9000 conductrices et conducteurs d'autobus scolaires qui, en plus, doivent s'assurer de l'ordre dans les véhicules sans qu'aucune règle nationale soit édictée.

Au cours de la dernière campagne électorale québécoise, tous les partis en ont profité pour étaler leurs engagements en faveur des enfants en promettant crédits d'impôt, places en CPE et autres politiques familiales. Rares ont été les candidates et les candidats à se soucier du temps qu'ils passent dans les autobus scolaires. Pourtant, ils sont plus de 650 000 à s'asseoir sur les bancs de ces véhicules jaunes plus d'une heure par jour, souvent deux, du lundi au vendredi.

En fait, pour réussir à les asseoir, il faut parfois user de tact, sinon d'autorité. Si les enseignantes et les enseignants sont souvent débordés par la turbulence des élèves, on peut se douter qu'après la discipline durant les heures de classe, les enfants manifestent un peu d'exubérance dans l'autobus. « Ça prend une patience d'ange, convient Manon Constantin, qui conduit un autobus scolaire depuis deux ans pour La Diligence. Il faut aimer les enfants pour faire ce travail, ça, c'est certain ! »

Les problèmes de discipline sont monnaie courante dans les véhicules. Pourtant, les conductrices et les conducteurs ne reçoivent pas tout le soutien dont ils ont besoin lorsque vient le temps de faire respecter les règles. « L'une des difficultés vient du fait que les règles, lorsqu'elles existent, ne sont pas les mêmes d'une commission scolaire à l'autre et il arrive même qu'elles diffèrent d'une école à l'autre », explique Carole Laplante, conductrice pour Transco.

En 2007, elle a vécu une année d'enfer sur un circuit d'une commission scolaire anglophone de Montréal. « J'ai remis 26 rapports à

Sylvie Lalonde et Carole Laplante : « Avec 70 élèves dans l'autobus et leurs énormes sacs à dos, il faut les trier par corpulence pour réussir à les asseoir trois par banc. Ils ne trouvent pas cela drôle ! »

une fillette de la maternelle qui était souvent grimpée sur le dossier des bancs et qui, en plus, était insolente. L'indiscipline de cette enfant avait une influence sur les autres élèves. Un jour, excédée, je me suis arrêtée sur l'accotement et j'ai communiqué avec un responsable au garage. La directrice de l'école est alors intervenue dans le véhicule, mais n'a jamais sévi. Comment réussir à recevoir le respect des jeunes lorsqu'ils savent qu'ils peuvent faire impunément ce qu'ils veulent.

« Ce n'est pas évident de conduire lorsque les élèves n'écoutent pas, poursuit Sylvie Lalonde, à l'emploi de Transco depuis 1992. Il arrive même que nous recevions des pommes ou des cannettes de jus derrière la tête. Cette année, j'ai 70 élèves dans mon autobus. Heureusement que ça se déroule bien. Car conduire en regardant constamment dans le miroir et lancer des avertissements, ce n'est pas de tout repos. »

Des règles claires partout

Jacques Forgues, président du secteur transport scolaire à la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP–CSN), soulève la question : « Qui est responsable de la sécurité des jeunes dans les autobus ? S'il y a des poursuites, qui sera visé ? La commission scolaire, l'école, le transporteur ? Nous réclamons depuis plus de 10 ans que la même procédure s'applique partout entre autres lors de bagarres et de la remise de rapports aux enfants. »

Au même titre que le Code de la route, les règles de discipline et de sécurité doivent être les mêmes que l'on travaille en Gaspésie ou à Montréal. « Un agent de la Sûreté du Québec ou un contrôleur de la SAAQ peut remettre une contravention si l'allée centrale d'un autobus est obstruée par des jeunes ou un sac à dos, poursuit-il. La chose n'est pas évidente lorsque le véhicule compte 70 élèves. Pourtant, le conducteur a peu de moyens pour asseoir son autorité et ne reçoit pas toujours l'appui dont il a besoin de son employeur, de l'école et de la commission scolaire. »

Carole Laplante : « La sécurité et la discipline ne sont pas une priorité pour personne, sauf pour nous. Lorsque nous faisons des recommandations pour changer une partie du trajet parce qu'une intersection, par exemple, est dangereuse pour y laisser des enfants, la commission scolaire peut prendre plus de deux mois pour finalement… refuser notre point de vue. Nous ne sommes pas considérés sur aucun plan. »

« En 1979, j'ai travaillé six mois comme conducteur d'autobus scolaire à l'emploi d'une entreprise qui avait aussi une branche de cueillette d'ordures résidentielles. J'ai finalement opté pour la cueillette des ordures. C'était plus payant ! Je suis retourné au transport scolaire en 1994, alors que j'étais sans travail. »
— Ulysse Lajoie, membre du syndicat de La Diligence, à Sainte-Adèle.

POUR UN SALAIRE QUI TIENT LA ROUTE

Avec un revenu annuel moyen qui avoisine les 17 000 $, on peut comprendre qu'une majorité de transporteurs scolaires éprouvent des difficultés à recruter de la main-d'œuvre. « Sur 15 nouveaux employé-es, seulement 3 restent, constate Carole Laplante, chez Transco depuis 1987. Le travail est plus difficile qu'il ne paraît et les revenus sont beaucoup trop bas. »

Cette entreprise, qui emploie plus de 400 conductrices et conducteurs, est l'une des plus importantes au Québec. « Nous sommes le club-école des sociétés de transport de la région. C'est normal, les salaires y sont meilleurs », poursuit la vice-présidente syndicale.

Les 20 et 21 novembre, les délégué-es des 40 syndicats du secteur transport scolaire de la FFEESP–CSN se réunissaient pour discuter des prochaines revendications salariales et de la stratégie pour obtenir une véritable reconnaissance de leur travail.

« Nous sommes en campagne depuis 10 ans et les élections viennent constamment déjouer nos plans, commente Jacques Forgues, président du secteur. Notre dernière mobilisation a permis d'obtenir une table de discussions sur le financement du transport scolaire et une autre sur la sécurité et la discipline dans les autobus. Tous les intervenants du milieu y sont présents. Qu'adviendra-t-il de ces comités avec l'élection du nouveau gouvernement ? »

Au cours des prochains mois, les syndicats débattront d'une politique salariale commune à négocier avec les employeurs et l'État québécois. « Comme pour les CPE et le secteur paramédical, le financement de notre secteur provient du gouvernement, poursuit Jacques Forgues. Nous ferons les représentations qu'il faut avec toute la mobilisation qui sera nécessaire pour relever la condition des conducteurs d'autobus. »

Une journée dans la vie de Manon

Manon Constantin

Ce jeudi matin, Manon Constantin quitte son domicile de Sainte-Adèle à 6 h 20. Une fois au garage, elle effectue les vérifications d'usage de son autobus. Un passage obligé qui lui assure qu'elle n'aura pas de mauvaises surprises lors de son trajet : les phares, le panneau d'arrêt, les freins, les pneus, les essuie-glaces, le dessous du véhicule, etc.

À 7 h 5, elle prend la route vers Prévost où elle fera monter, vingt minutes plus tard, son premier groupe d'élèves qu'elle conduira à une école privée des Laurentides. Il n'y aura qu'un seul autre arrêt, les parents conduisant leurs enfants à deux points de ralliement. Contrairement à l'école publique, où les élèves qui prennent l'autobus sont du même niveau, les 43 jeunes qui embarquent dans l'autobus de Manon sont de la quatrième année au V^e^ secondaire.

« Le matin, les enfants sont tranquilles, dit-elle. Ils ne sont pas tout à fait réveillés. Le premier bonjour de la journée, c'est moi qui le leur adresse. Je suis chanceuse, j'ai un bon groupe ; mais il m'arrive de distribuer des "bonshommes sourire" que j'appose sur leur banc lorsqu'ils sont plus tannants. Je leur dis qu'il y en aura au moins un qui sourira dans l'autobus ! »

Un travail pas reconnu

Manon aime les enfants et ils lui rendent bien. À chaque fête, comme Noël, Pâques ou l'Halloween, elle remet à tous un sac de surprises. « C'est sur mon propre budget », précise-t-elle.

À huit heures, elle arrive à l'école. Son premier quart est terminé. Plus tard, vers la fin de l'avant-midi, Manon se rendra à une école publique où elle est surveillante d'élèves durant le dîner. « Nous y recevons un salaire horaire de 20 $. C'est six dollars l'heure de plus que ce que je reçois pour conduire un autobus et les risques d'incident dans une cour d'école sont beaucoup moins grands que sur la route. Le problème vient évidemment du fait que le travail de conducteur d'autobus scolaire n'est pas reconnu », dénonce Manon.

Elle reprend la route à 16 h 30 pour retourner chercher les enfants à l'école. Ce 13 novembre, la neige tombe et la chaussée est glissante. « Dans de telles conditions, avec la nuit qui tombe, c'est stressant. Les rues sont mal éclairées et on distingue mal les piétons sur l'accotement. Lorsque j'arrive chez moi, j'ai mal partout ! Hier, je me suis couchée à 19 h 45. »

L'autobus de Manon poursuit sa route dans les rues sinueuses et étroites de Sainte-Adèle et des environs. Une fois à l'école, les enfants montent un à un en retournant le bonsoir que leur lance la conductrice qui leur explique ce que fait le représentant de *Perspectives CSN* dans l'autobus. Sont-ils plus calmes que de coutume ? « Ils ne sont jamais vraiment turbulents, mais ce sont des enfants ! », répond-elle.

Répéter souvent

Avec cette neige qui tombe, rendant la conduite plus difficile, Manon a besoin de toute sa concentration.

« S'il faut regarder plus souvent dans le miroir que devant soi, on a un gros problème. » On la croit sans difficulté, d'autant plus que ce soir, la route pourrait difficilement être plus sombre. À quelques reprises, elle lance un avertissement à des jeunes pour qu'ils se rassoient. « Les consignes sont claires : personne debout et la voie du centre doit toujours être libre. Il faut souvent le répéter. Les enfants ne comprennent pas tous les dangers. Ils sont entre eux et, après la discipline imposée à l'école, ils se laissent parfois aller. »

Lorsque les premiers élèves descendent, les automobilistes respectent le panneau d'arrêt de l'autobus. « Ça n'arrive à peu près jamais !, lance Manon. Ils ne sont pas courtois et arrêtent rarement malgré le Code de la route. De plus, les automobilistes cherchent constamment à nous doubler. Ils n'aiment pas être derrière nous. Ça accroît le stress. »

Vers 18 heures, c'est le retour au garage. Une autre journée de terminée. « Heureusement que les jeunes n'ont pas été tannants aujourd'hui, avec ce verglas », conclut Manon, satisfaite du travail accompli. Le salaire de la journée, pour plus de 12 heures de disponibilité, est de 80,80 $, en incluant le travail de surveillance sur l'heure du dîner.

Sommet de la francophonie

La francophonie syndicale

Le XII^e Sommet de la francophonie, qui s'est tenu à Québec en octobre, a été l'occasion pour la francophonie syndicale de tenir son propre forum et d'adopter une déclaration. Lors de ce forum, *Perspectives CSN* a aussi réuni quelques participants afin de les questionner sur leur vision de la coopération syndicale entre le Nord et le Sud.

par Michelle Filteau
Photos : Michel Giroux

La CSN était une des organisations syndicales hôtes de cet important Forum de la francophonie syndicale qui s'est tenu du 14 au 16 octobre, à Montréal. À la suite de son assemblée générale de juin dernier à Genève, la francophonie syndicale de la Confédération syndicale internationale (CSI) a décidé d'organiser, avec ses affiliés du Canada, ce forum sur le thème : *Contribution du mouvement syndical à la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, de la protection de l'environnement et du dialogue interculturel.*

« Nous interpellerons les chefs d'État à mettre le travail décent au centre de leurs politiques de développement durable », a résumé Mamounata Cissé, secrétaire générale adjointe de la CSI, au cours d'une conférence de presse. « Les chefs d'État doivent aussi contribuer aux efforts mondiaux afin de combattre le chaos financier qui règne actuellement et d'éviter une récession mondiale menaçant l'emploi dans le monde entier avec de graves conséquences pour les pays les plus pauvres. »

Cette crise financière s'ajoute à une grave crise énergétique et alimentaire. « En Afrique, nous avons l'habitude de dire que les prix prennent l'ascenseur, alors que les salaires prennent les marches de l'escalier », a lancé Mody Guiro, président de l'Organisation régionale africaine de la CSI (CSI–Afrique). Selon lui, ce n'est pas à un problème de quantité de ressources disponibles auquel nous faisons face, mais plutôt à un problème de redistribution de ces ressources. « Cette situation est due à la mauvaise gouvernance de la mondialisation, aux spéculations financières planétaires et à la fuite des capitaux, ce qui rend les denrées de première nécessité et les produits de consommation courante difficilement accessibles à une partie importante des populations du Sud. »

À l'instar des autres participantes et participants à la rencontre syndicale, M. Guiro réclame que les dirigeants politiques de la francophonie prennent les moyens pour résoudre de manière durable la crise alimentaire actuelle par la conclusion d'accords de coopération justes et équitables, fondés sur le respect mutuel entre pays du Nord et du Sud. Il demande aussi aux chefs d'État d'intervenir auprès des institutions internationales (Banque mondiale, FMI, OMC) afin que soit garantie la primauté des droits humains dans la définition et l'établissement des règles financières et commerciales.

Il est impératif, voire urgent, que soit mise en œuvre une véritable politique internationale afin de construire un autre modèle de mondialisation fondé sur la solidarité des peuples et l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations de l'espace francophone. Cette politique internationale doit notamment viser l'application du programme de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour le travail décent et le respect par les pays industrialisés de l'objectif minimum fixé par les Nations unies d'allouer 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement. Les chefs d'État des pays francophones doivent aussi s'engager à annuler la dette des pays du Sud.

Vous trouverez plus d'information sur la Déclaration de la francophonie syndicale à l'adresse suivante :

http://www.csn.qc.ca/Communiques/Comm0Oct08/declaration_finale_FSI-2008.pdf

La CSI

Fondée en 2006, la Confédération syndicale internationale (CSI) a pignon sur rue à Bruxelles. Son secrétaire général est M. Guy Ryder. Elle est composée des anciennes organisations affiliées de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et de la Confédération mondiale du travail (CMT) ainsi que de huit autres organisations syndicales nationales. Elle représente 168 millions de travailleuses et de travailleurs de 306 organisations affiliées provenant de 155 pays et territoires, dont la francophonie syndicale (15 millions de personnes) issue de 96 organisations syndicales des pays francophones.

interpelle les chefs d'État

TABLE RONDE SUR LA COOPÉRATION

Comment doit-on rebâtir la solidarité par la coopération entre le Nord et le Sud sur le plan syndical ? Nous avons posé la question à des partenaires de la francophonie.

Adrien Beleki Akouete, CSI–Afrique

« Ce que nous voulons, c'est une coopération qui s'inscrit dans le partenariat. Chaque partenaire doit apporter sa contribution. Nous souhaitons une formule de bilatéralisme. Les ressources provenant des partenaires du Nord doivent servir à atteindre des objectifs établis par les partenaires du Sud. C'est seulement de cette façon que les partenariats de première assistance pourront donner de meilleurs résultats sur le terrain. »

Hammadoun Amion Guindo, CSTM, Mali

« Nous avons un plan d'action établi par notre organisation régionale qui a été inspiré par les travaux de la CSI. Nous devons nous l'approprier pour développer nos propres instruments de travail et agir sur le terrain. Cela demandera beaucoup d'efforts et de moyens, surtout en matière de ressources humaines. Je crois que nous devrions mettre en place un cadre d'échanges aux plans national et sous-régional pour partager les expériences des uns et des autres. »

Maurice Bossuat, CFDT, France

« Le dialogue social devrait nous permettre de déterminer le type d'outils dont on a besoin. J'ai l'impression que souvent, on a fait les choses à l'envers. Chacun veut être outillé, mais au service de quoi ? Moi, je pense que le premier travail en est un de définition des besoins. Il y a un marché de la coopération. Un même endroit peut être investi dix fois par dix organisations différentes sans concertation, sans que ça tienne la route. Il faut impérativement faire émerger les besoins. La deuxième étape, celle de l'outillage, doit être faite en commun. Nous ne pouvons plus jouer les colonisateurs et être les seuls concepteurs. Il ne faut plus que ça fonctionne comme ça. Nous devons appuyer la volonté de la CSI d'harmoniser la coopération à l'échelle internationale. Je crois également qu'il faut mettre en place un retour d'évaluation pour pouvoir mesurer la qualité des programmes. »

Pierre Patry, CSN

« Je crois qu'il faut non seulement interpeller les États, mais aussi les employeurs. Les multinationales, sous la pression populaire et syndicale, arrivent à adopter des comportements socialement responsables. Voilà un autre axe de coopération dans lequel nous pouvons élargir l'action syndicale. »

Le premier obstacle : nos propres préjugés

Photo : Michel Giroux

par Danielle Desbiens

Du 4 au 7 septembre, à Montréal, la Fédération internationale du vieillissement (FIV) a permis à plus de trois cents experts d'aborder autant de sujets sur la vie des aîné-es dans le monde. La FIV organise un congrès aux deux ans, carrefour d'échange de connaissances. Les organisations membres des secteurs public, privé, universitaire, communautaire et les membres individuels proviennent de soixante-deux pays. *Perspectives CSN* a saisi cette occasion pour traiter du vieillissement de la population d'un point de vue syndical.

Avez-vous peur de vieillir ? Si l'on se fie à ce qui est colporté, il y a de quoi s'inquiéter. Le vieillissement de la population est présenté comme une catastrophe, rien de moins. Dans la société, on en parle surtout comme d'une débâcle due à la pénurie de main-d'œuvre ou en évoquant le lourd fardeau économique et social que seront les aînés. Un choc terrible est annoncé parce que les très nombreux baby-boomers ne sont plus jeunes. Ceux de la première cohorte ont maintenant 63 ans. Pourtant, même si le vieillissement d'une part plus grande de la population et l'augmentation de l'espérance de vie modifient déjà les sociétés, nous sommes bien loin du désastre. Le problème, c'est que nous tenons pour acquises des faussetés qui freinent les changements. La conférence de la Fédération internationale sur le vieillissement a mis en lumière que les préjugés négatifs sont la première source de nuisance pour cette nouvelle réalité.

Oui, vieillir fait peur. On attribue à ce phénomène la perte de motivation, de créativité, d'intérêt, voire la diminution d'aptitudes intellectuelles. On y associe l'incapacité d'évoluer, de s'adapter et de garder le rythme. Nous nous arrêtons aux maux physiques, aux maladies, aux handicaps.

Généralisation

Mais est-ce vrai ? Non, parce qu'on généralise en dramatisant. Or la généralisation est porteuse de discrimination. Elle pollue la perception des employés et des employeurs, des plus jeunes aux plus vieux. Le résultat : les personnes vieillissantes sont davantage perçues comme des incapables. Si on ajoute la culture de performance et de productivité à tout vent, comment s'étonner qu'elles veuillent quitter leur emploi au plus vite ? Pourtant, avec une espérance de vie accrue et quarante ans de basse natalité, il serait pertinent de développer des moyens de garder les employé-es en fonction au lieu de les dévaloriser.

Claudette Carbonneau se sent très concernée. « Il est normal qu'on s'intéresse à plus que les régimes de rentes, car il s'agit de la protection de la dignité. Les changements démographiques nous forcent à développer de nouvelles revendications ; il faut s'ajuster à cette réalité pour évaluer les vrais besoins. Malgré un contexte de pénurie de main-d'œuvre, on continue de placer les besoins des entreprises avant ceux des individus ; cela ne contribue pas à retenir la main-d'œuvre vieillissante. Nous refusons la coercition. Nous nous sommes battus contre le gouvernement libéral qui voulait

Photo : Alain Chagnon

Claudette Carbonneau

augmenter à 67 ans l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite : c'est cruel, ça ne prend pas en compte, par exemple, la pénibilité du travail dans bon nombre de métiers. Nous avons toutefois intérêt à retenir la main-d'œuvre expérimentée. »

Être actif autrement

« Mais la société est inadaptée dans ce qu'elle offre aux plus âgés, poursuit la présidente de la CSN. Il y a aussi des préjugés tenaces, par exemple que les plus âgés ne sont pas intéressés, qu'ils n'apprennent pas. Les employeurs recherchent des formules "juste-à-temps" et ils ont développé une vraie obsession pour le travail à temps partiel ou sur appel. Mais ils sont moins ouverts à répondre aux besoins du personnel. Le travail est un lieu majeur d'intégration sociale, les gens veulent être utiles, fournir un apport positif : ce qui peut être une motivation. De plus, il y a des besoins de conciliation famille-travail à tout âge désormais : les travailleuses et les travailleurs vieillissants s'occupent de plus en plus de proches âgés[1]. Les gens veulent demeurer actifs, mais autrement, peut-être en ayant plus de flexibilité pour aménager leur temps de travail. En cinq ans, au Québec, ce sont les personnes de 55 ans et plus qui ont connu la plus forte hausse de la population active. Je pense que comme société, il y a une réflexion importante à faire pour que chacun puisse tirer son épingle du jeu. »

Auparavant, on pensait la vie adulte en deux temps : le travail où l'on était actif puis la retraite où l'on se reposait. De nos jours, c'est un mouvement progressif et continu qui demande d'autres approches. Chacun peut espérer vivre plus longtemps et c'est une merveilleuse avancée. Pas un tsunami gris. Sachez qu'au Canada, 84 % des plus de 70 ans sont tout à fait fonctionnels, même s'il peut y avoir des contraintes ou des problèmes de santé[2]. Donc, beaucoup d'action en perspective !

1. Près de 20 % des personnes de 45 ans et plus ont prodigué l'année dernière des soins non rémunérés à un aîné de 65 ans et plus. C'est une hausse de 30 % d'aidants naturels en cinq ans. Statistique Canada, publié dans *Le Devoir* du 22 octobre 2008, par Marco Bélair-Cirino.
2. Statistique Canada.

Des régimes de retraite complémentaires pour tous

Une bataille colossale à mener

La peur de vieillir, c'est aussi celle de ne pas avoir les revenus suffisants pour subvenir à ses besoins. Un régime de retraite d'employeur, selon l'expression courante, apporte toute une différence, puisque c'est bien souvent une des sources importantes de revenu à la retraite. « Les employé-es couverts par un régime complémentaire de retraite (RCR) n'ont jamais représenté plus de 40 % de la main-d'œuvre ; nous croyons qu'il faut tenter de faire mieux », précise l'actuaire de la CSN, Nathalie Joncas, en parlant des trois propositions sur le sujet, adoptées au dernier congrès de la CSN.

Dans sa première proposition, la CSN revendique une législation québécoise permettant à tous les salarié-es d'être couverts par un régime de retraite auquel chacun des employeurs verserait une cotisation prévue par la loi. Pour en garantir le succès, la CSN croit que les paramètres devraient être déterminés par les organisations syndicales, les employeurs et le gouvernement, tout en préservant le droit des syndicats de négocier un régime de retraite avec leur employeur. « Plus un régime couvre un nombre important de travailleuses et de travailleurs, plus cela permet d'avoir des frais de gestion plus bas, des placements diversifiés et une meilleure gestion des risques, ce qui contribue à offrir des bénéfices plus élevés à la retraite », explique Nathalie Joncas.

Claudette Carbonneau y voit une solution pertinente. « Ce n'est pas pour rien qu'on a soumis l'idée d'avoir une telle législation. Il nous faut combler les besoins ressentis dans l'ensemble de la société. Quand 60 % des gens qui travaillent n'ont pas de régime complémentaire de retraite, il faut pousser dans le sens d'une loi, tout en sachant que ce sera une bataille colossale. Ce qui me rend relativement optimiste, c'est que ce fut bien reçu par nos mem-

bres lors de notre congrès. D'ailleurs, après celui-ci, un sondage dans le public a également montré qu'une forte majorité de gens pense que c'est une idée prometteuse. »

Pour Claudette Carbonneau, le réflexe des employeurs sera d'abord de refuser une cotisation de plus. « Il y a 30 ans, on ne parlait pas de la responsabilité sociale des entreprises ; nous en sommes maintenant rendus là. Les travailleuses et les travailleurs ont droit au respect, tout comme l'environnement. C'est important que les employeurs travaillent à leur garantir un revenu de retraite décent. Ils craignent les effets du vieillissement de la population sur la main-d'œuvre et sur la société. Là, on leur propose une piste de solution. Avec la crise financière, on voit de plus en plus l'importance pour les travailleurs d'être protégés par des régimes collectifs, beaucoup plus que par de l'épargne individuelle. »

Nathalie Joncas

Photo : Michel Giroux

Des régimes sectoriels

Une façon de rendre accessible un régime complémentaire de retraite serait d'établir un seul régime pour les entreprises d'une même catégorie. C'est le sens de la seconde proposition de la CSN : les fédérations doivent développer une politique de négociation de régimes sectoriels et identifier les secteurs où un tel régime permettrait d'augmenter le nombre de personnes couvertes et d'améliorer les prestations. « Récemment, nous avons fait un pas en avant avec un régime de retraite pour les centres de la petite enfance (CPE) », de relater Nathalie Joncas.

La CSN, avec ses fédérations, s'est aussi engagée à développer de nouvelles politiques de négociation pour que les syndicats préservent et améliorent leurs régimes de retraite. M^me^ Joncas nous propose un exemple. « Pour les régimes à accumulation du capital (REER collectif, simplifié, à cotisation déterminée), on pourrait transférer une partie du risque qui repose actuellement totalement sur la personne. Certains pays garantissent un rendement qui peut être d'un ou de deux pour cent ; en cas de mauvais rendements, l'employeur compense pour assurer cette garantie. » Ce n'est pas anodin. Ça peut sembler paradoxal, mais l'amélioration des régimes de retraite peut aussi retarder le retrait définitif du marché du travail d'employé-es dans 20 % des cas[1].

Or, mondialement, les experts identifient l'accès à des revenus à la retraite comme un excellent moyen pour les personnes âgées, tout comme pour la société, de vivre cette réalité plus sereinement.

1. Sondage *La perception des Québécois face au régime de retraite d'employeur*, Question retraite – Groupement pour la promotion de la sécurité financière, 2008.

Photo : Clément Allard

La CSN propose de privilégier les régimes de retraite sectoriels. C'est avec de tels outils que nous avons obtenu les meilleurs résultats dans le secteur public, la construction et les CPE.

Éclatante victoire pour plus de 25 000 travailleuses

par Michelle Filteau

Décembre 2003, 25 000 travailleuses perdent le droit de se syndiquer. Le gouvernement vient d'adopter, à toute vapeur sous le bâillon, les lois 7 et 8 interdisant la syndicalisation des responsables de service de garde en milieu familial (RSG) et des ressources intermédiaire et de type familial (RI–RTF).

Ces travailleuses, qui s'occupent à domicile d'enfants provenant du réseau des CPE ou de personnes atteintes de déficience physique ou mentale issues du réseau de la santé et des services sociaux, mènent une bataille pour améliorer leurs conditions de travail. Exclues de l'application des lois du travail, elles ne peuvent se prévaloir ni du droit de se syndiquer ni de protections sociales, par exemple aux indemnisations en cas d'accident ou de maladie professionnelle ou aux prestations d'assurance emploi. Tout cela parce que le gouvernement ne leur reconnaît pas le statut de salariés au sens du Code du travail, en dépit d'avis contraires rendus par différents tribunaux et par le Bureau international du travail (BIT).

Octobre 2008, la Cour supérieure rend un jugement historique et déclare les lois 7 et 8 invalides et inconstitutionnelles. La décision de la juge Danielle Grenier est on ne peut plus claire : les lois 7 et 8 briment la liberté d'association et le droit à la non-discrimination des femmes, garantis par les chartes québécoise et canadienne des droits de la personne.

Dans ce jugement de 107 pages, on peut lire « qu'en plus de porter atteinte à leurs droits et libertés fondamentaux, les lois 7 et 8 nient aux RI–RTF et aux RSG, de façon totale et injustifiée, toute protection sociale ainsi que la capacité de s'associer efficacement découlant du statut de salarié. »

Photo : Michel Giroux

Les lois 7 et 8 viennent renforcer la vision stéréotypée associée au travail féminin. On n'accorde pas le même traitement parce que le travail accompli en est un de soins, exécuté par des femmes, à domicile.

Un vrai travail

Le procureur de la CSN au dossier, Mario Évangéliste, note qu'il s'agit d'un précédent. « C'est une grande victoire pour la liberté syndicale alors que pour la première fois on reconnaît de façon explicite à la fois le droit d'association et le droit à la non-discrimination basée sur le sexe. » La juge, Danielle Grenier, affirme en effet que « […] les lois 7 et 8 viennent renforcer la vision stéréotypée associée au travail féminin. On n'accorde pas le même traitement parce que le travail accompli en est un de *care*, exécuté par des femmes, à domicile ». Ainsi, pour la Cour supérieure, les lois 7 et 8 perpétuent un préjugé défavorable selon lequel le travail de ces personnes n'est pas un vrai travail.

« L'effet de ces lois, poursuit la juge Grenier, est de renforcer l'idée que les travailleuses à domicile méritent moins de respect que celles qui œuvrent au sein d'institutions. Il faut se rappeler que les femmes et les rares hommes qui font du travail de *care* à l'extérieur de leur domicile jouissent d'avantages certains par rapport aux RSG et RI–RTF. […] les conditions de travail des éducatrices en garderie se sont améliorées à compter du moment où elles se sont syndiquées. En leur niant l'accès à la syndicalisation, le législateur ne pouvait qu'accentuer la vulnérabilité des RSG et des RI–RTF qui, du coup, se voyaient confirmer dans l'idée que leur travail ne mérite pas considération. Cela constitue certes une atteinte à la dignité. »

Le 23 novembre, le Parti libéral a annoncé qu'il n'interjetterait pas appel du jugement de la Cour supérieure.

Au centre, le président du syndicat et la présidente de la CSN, venue appuyer la vigile des travailleurs d'Olymel de Saint-Simon. À quelques mètres de là, au palais de justice de Saint-Hyacinthe, se déroulait le procès d'Olymel pour outrage au tribunal.

Photo : Michel Giroux

Entretien avec des travailleurs de l'usine de découpe de porc de Saint-Simon

Pas du genre à jeter l'éponge

par Roger Deslauriers

À quel moment avez-vous considéré que la fermeture de l'usine était définitive ? « Jamais ! » Au beau mi-temps de l'entrevue, le président du syndicat, Christian Desrochers, avait bondi de sa chaise, fait trois pas pour se placer derrière et appuyer les paumes de ses mains sur le dossier. Sans une once d'agressivité, mais le regard intense, il entendait bien que je saisisse le message. « On n'y a pas cru au moment de l'annonce et on n'y croit pas plus maintenant. On est certains qu'Olymel va rouvrir cette usine-là un jour. »

Au plus fort de la production, l'usine montérégienne a compté plus de 800 travailleurs répartis sur deux quarts de travail. C'était, il y a trois ans. Quand, en 2007, un jugement de cour a forcé Olymel à maintenir l'établissement de Saint-Simon ouvert, la saignée des emplois s'est arrêtée, mais il ne restait plus que 337 employés au travail. Pourtant, selon Michel Daigle, secrétaire du comité exécutif, les problèmes avaient commencé bien avant. « En 2002, quand on a signé une convention en front commun avec les syndicats CSN des usines de Vallée-Jonction et de Princeville, la direction d'Olymel a compris la force potentielle qu'il y avait derrière cette alliance. Et, au lendemain de la signature de la convention de six ans, sa décision était prise : casser tout ça ! »

Sabotage patronal

« Au deuxième mois d'application du nouveau contrat de travail, les contremaîtres et la direction locale se sont mis à agir comme s'il n'y avait pas de convention collective et ils nous invitaient à déposer des griefs si nous n'étions pas satisfaits. Résultat : 3000 griefs chez nous, 6000 à Vallée. Ça n'avait pas de bon sens. Nous vivions dans un climat de provocation constante », se rappelle Gaétan Roy, qui a 32 ans de service à l'usine.

« Ils ne visaient qu'une chose : miner le climat de travail au point que la direction ait toutes les raisons de mettre la clé sous la porte. Mais, selon nous, il s'agit d'une fermeture temporaire qui n'a pour but que de se débarrasser de la convention et des travailleurs trop combatifs au goût de la compagnie », croit Normand Legault, vice-président syndical.

Les travailleurs croient d'autant moins que l'usine est définitivement fermée que les installations de Saint-Simon ont été rénovées à grands frais au cours des dernières années. En 2004, simplement pour amener l'eau de Saint-Hyacinthe au village, il en a coûté quatre millions de dollars à la compagnie. C'est sans compter les investissements très onéreux consentis pour améliorer le système de réfrigération et l'installation du gaz. Au plan technologique, l'usine montérégienne n'a rien à envier aux autres établissements de découpe de porc du Québec.

L'arrogance peut se payer cher

En attendant, le syndicat est loin d'être inactif. Appuyé par la CSN, il défend devant les tribunaux les droits de ses membres et poursuit Olymel afin qu'elle soit reconnue coupable d'outrage au tribunal. On le sait, Olymel ne met pas de gants blancs pour imposer ses décisions, mais dans ce cas, la compagnie a peut-être été mal avisée. Pour avoir refusé de respecter une lettre d'entente qui l'empêchait de transférer la production destinée à l'usine de Saint-Simon dans une autre de ses usines, elle pourrait avoir à payer le prix fort. Malgré les décisions de différentes cours qui la forçaient à maintenir les activités à Saint-Simon jusqu'au 30 septembre 2007, Olymel a choisi de fermer ses portes le 20 avril 2007. Pour cela, elle est passible d'une amende maximale de 50 000 $ par jour de dérogation à l'injonction. Après, elle fera face aux griefs syndicaux.

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, et le président de la FTQ, Michel Arsenault, ont signé un protocole d'entente sans précédent dans les annales syndicales.

Photo : Alain Chagnon

Protocole d'entente historique

Pour une nouvelle solidarité syndicale

par Michelle Filteau

C'est tout sourire que la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, et le président de la FTQ, Michel Arsenault, ont signé un protocole d'entente sans précédent dans les annales syndicales. Après les coups de force des lois 25 et 30, qui ont obligé une reconfiguration des unités syndicales dans le secteur de la santé et des services sociaux, et l'adoption du projet de loi 142, qui a décrété les conditions de travail dans les secteurs public et parapublic, les deux centrales syndicales estiment qu'il est grand temps de reconquérir un véritable droit de négocier pour près d'un demi-million de personnes.

« Nous avons un droit fondamental à restaurer, celui de négocier », a lancé la présidente de la CSN. Cette dernière rappelle que depuis le milieu des années 1980, sous le coup d'un chapitre d'exception du Code du travail, le régime de négociation limite considérablement le droit de négocier des travailleuses et des travailleurs du secteur public. La loi 37, fort critiquée depuis cette époque par le mouvement syndical, rend notamment impossible la négociation des salaires, impose une approche rigide et abusive en matière de services essentiels, nie le droit de grève et ne prévoit aucun mécanisme pour résoudre les impasses.

« L'union fait la force. Si on est ensemble, on a beaucoup plus de chance de réussir que si on se chicane », a indiqué le président de la FTQ.

Alors que s'amorce en 2009 la préparation de la négociation collective (les décrets venant à échéance en mars 2010), et en prévision d'une campagne de changement d'allégeance en juillet 2009, la CSN et la FTQ annoncent donc une paix syndicale entre les deux organisations qui s'interdisent tout maraudage dans les secteurs public et parapublic. Cette paix syndicale durera entre trois et quatre ans, jusqu'à la période de changement d'allégeance qui suivra la conclusion des prochaines conventions collectives.

« Le gouvernement ne pourra plus miser sur la division des grands syndicats », ont averti les deux chefs syndicaux. Ces derniers veulent consacrer les efforts nécessaires à la réforme du régime de négociation et à la réussite de la prochaine ronde de négociation collective.

Le protocole signé entre les deux plus importantes organisations syndicales au Québec est historique. Il permet de développer une nouvelle solidarité syndicale ; les deux centrales s'entendent pour mener une campagne conjointe en vue de revaloriser le syndicalisme et le droit à la syndicalisation, particulièrement chez les non-syndiqué-es du secteur privé.

Les deux dirigeants se sont félicités d'être parvenus à une telle entente qui devrait accroître leur pouvoir de négociation et le taux de syndicalisation qui stagne depuis plusieurs années autour de 40 %, au Québec.

« La prochaine négociation du secteur public doit se dérouler dans un contexte où nous aurons récupéré le droit de négocier, de faire valoir la présidente de la CSN. Pour atteindre cet objectif, nous poursuivrons nos efforts pour modifier le régime de négociation et, sinon, nous utiliserons tous les moyens à notre disposition lors des prochaines négociations pour récupérer ce droit fondamental reconnu par les tribunaux, dont la Cour suprême du Canada. »

BIENVENUE

111 nouveaux syndiqué-es à la CSN

DEPUIS LE 5 SEPTEMBRE, 7 SYNDICATS REPRÉSENTANT 111 EMPLOYÉ-ES ONT EU LA CONFIRMATION QU'ILS SE JOIGNAIENT À LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN). ILS ONT REÇU LEURS CERTIFICATS D'ACCRÉDITATION ATTESTANT LEUR ARRIVÉE À LA CSN :

- Association de la construction du Québec, bureau régional de Montréal et de l'ouest du Québec, Montréal métropolitain ;
- Signotec, Sainte-Foy, Québec–Chaudière-Appalaches ;
- Centre de la petite enfance de la Baie, Bonaventure, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ;
- Cafétéria de Bridgestone-Firestone, Joliette, Lanaudière ;
- Centre de la petite enfance Ma Licorne, Longueuil, Montérégie ;
- Centre de la petite enfance des Deux-Montagnes, Laurentides ;
- Transmat, Saint-Hyacinthe, Montérégie.

Michel Crête

Des airs de contestation

Des disques compacts parus en 2008 et un autre en 2004 témoignent des vents de changement, de contestation et d'espoir qui soufflent un peu partout dans le monde.

Québec

Douze hommes rapaillés chantent Gaston Miron, le plus grand poète du Québec, décédé en 1996 à l'âge de 68 ans. Réalisé par Louis-Jean Cormier (Karkwa) et mis en musique par Gilles Bélanger, le bien nommé album rassemble 12 artistes qui livrent 12 poèmes de l'auteur de l'œuvre *L'homme rapaillé*. Yan Perreau, Jim Corcoran, Pierre Flynn, Vincent Vallières, Michel Faubert, Richard Séguin, Plume et cinq autres compagnons célèbrent Miron.

Étiquette Spectra Musique – SPEC 07809.

France

Dix-sept « cousins » ont enregistré *Tous ces mots terribles*, un hommage à François Béranger. Mort à 66 ans en 2003, Béranger est un « folk singer » engagé, insoumis, libertaire, rebelle. Après son service militaire obligatoire qui l'a conduit en Algérie et un boulot chez Renault, il s'est vraiment (re)mis à la chanson en 1968. Plusieurs chanteurs font revivre ses chants poignants portant sur : l'oppression des peuples africains, l'immigration et l'expulsion, la démocratie, la politique, l'isolement des vieux, etc.

Sur étiquette MESO 001 – Distribué par L'Autre Distribution.

France

2008, année du 40e anniversaire de mai 1968. À l'époque, Dominique Grange a soutenu en chansons les travailleurs sur les piquets de grève ou occupant leurs usines. Elle et son conjoint bédéiste Tardi ont produit un disque et un livre illustré de 80 pages portant sur l'esprit de révolte prévalant alors, mais aussi durant La Commune et en d'autres temps. Avec sa superbe voix, il faut l'entendre chanter *La grève générale illimitée*, *Le droit d'asile*, *Le temps des cerises*.

1968–2008… N'effacez pas nos traces ! est édité par Casterman.

Afrique du Sud–France

Un chœur et un groupe de jazz-fanfare-contemporain unis pour nous offrir des chansons militantes françaises et sud-africaines. C'est ce que vous entendrez sur *Sing for Freedom*, enregistré en 2004 par La Marmite infernale et Le Nelson Mandela Metropolitan Choir.

Sur étiquette AM – 037.

Michel Crête

*Info*éclair

Permanents et temporaires

Entre 1999 et 2007, les 55 ans et plus ont présenté la plus forte croissance du nombre d'employé-es temporaires (+120,3 %). Néanmoins, le nombre d'employés temporaires de ce groupe est demeuré le plus faible parmi tous les groupes d'âge en 2007.

Syndiqué-es et non syndiqué-es

Pour une deuxième année consécutive, en 2007, le nombre d'employés non syndiqués a augmenté (+2,1 %), tandis que le nombre d'employés syndiqués a légèrement reculé (0,3 %). Cependant, entre 1999 et 2007, l'emploi syndiqué et celui non syndiqué ont connu sensiblement le même taux de croissance.

L'emploi des femmes

En 2007, les femmes comptaient pour 60,6 % des employés du secteur public, alors qu'elles ne représentaient que 46,1 % de ceux du secteur privé.

Source : *Faits saillants de l'Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait des principaux indicateurs du marché du travail 1999–2007*, volume 4, numéro 1, ISQ.

Les Journées de la culture CSN

Les régions en photo

À l'occasion des Journées de la culture 2008, la CSN organisait un concours de photos. Tous les militants et toutes les militantes de la centrale ainsi que les salarié-es étaient invités à participer à ce concours qui comportait trois prix. En tout, 40 personnes y ont présenté une photographie.

Dans un premier temps, à la fin du printemps, dans chacun de nos conseils centraux, une formation de trois heures avec un photographe professionnel a été offerte aux participantes et aux participants. Ils avaient l'été pour réaliser leur photographie. Un seul critère : cette dernière devait illustrer leur région. Puis, chaque conseil central a déterminé quelle photo en provenance de leur coin de pays serait soumise au concours national.

Le 26 septembre, lors de sa réunion de la rentrée réunissant plus de 400 salarié-es et élu-es, la CSN a exposé la quarantaine de photos reçues et a dévoilé le nom des trois gagnants. Un premier prix de 200 $ a été accordé à Pierre Gendron de l'Or–CSN, un second de 100 $ est allé à Nicolas Bourré du Syndicat des enseignantes et enseignants du collège de Shawinigan et un dernier prix de 50 $ a été octroyé à Anne Gauthier, salariée du Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale de la Côte-Nord.

La CSN participe depuis plus de dix ans aux Journées de la culture, mais c'est la première fois que les différents conseils centraux y prenaient part. Outre l'exposition qui a eu lieu à Montréal, chaque conseil central était également invité à exposer les photos prises dans sa région.

Jacqueline Rodrigue

Une concentration de cabanes à bateaux sur une petite rivière déversant ses eaux dans une grande baie du lac Memphrémagog

par Pierre Gendron

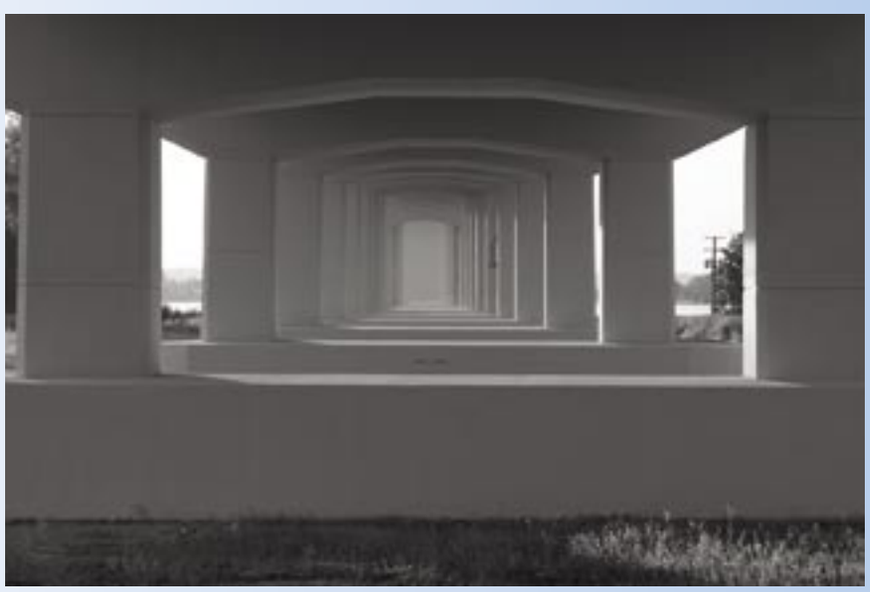

Sous le pont Laviolette, du côté sud, à Sainte-Brigitte-de-Laval (Bécancour)

par Nicolas Bourré

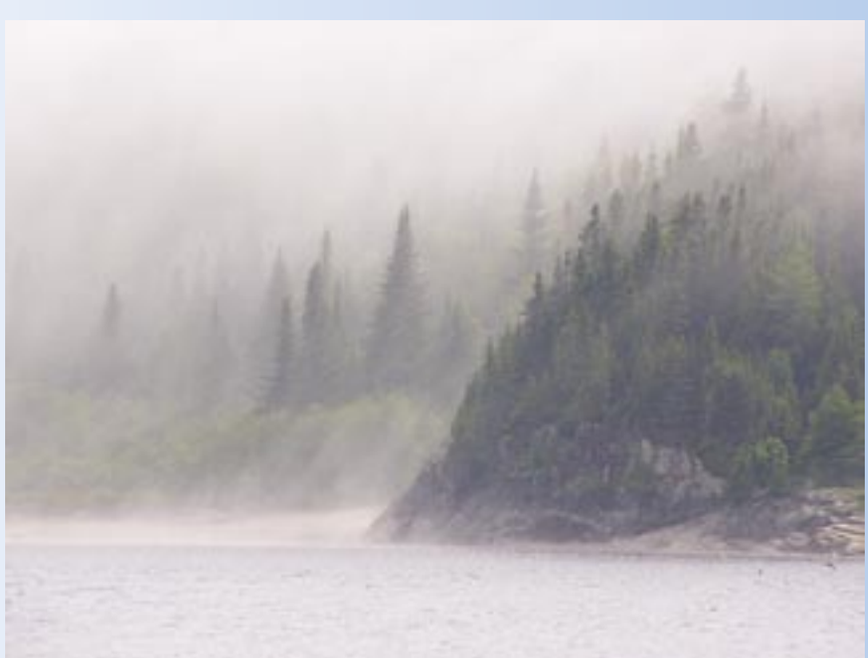

Un jour de brume sur la Manicouagan

par Anne Gauthier

« Le capitalisme est mûr pour un sévère examen de conscience. »

— Bernard Landry

Photo : Michel Giroux

En invitant l'ex-premier ministre du Québec Bernard Landry à prendre la parole à son assemblée annuelle, la direction de Fondaction savait que les personnes présentes auraient l'occasion d'entendre un magistral exposé faisant le survol de l'activité économique planétaire. Transportant son auditoire de la Première Guerre mondiale jusqu'aux problèmes causés par la délocalisation des entreprises, Bernard Landry a lancé aux syndicats le défi de devenir les principaux promoteurs d'une productivité respectant les valeurs humaines. « C'est jouable. Nous sommes capables », a-t-il soutenu.

En présentant Bernard Landry, le PDG de Fondaction, Léopold Beaulieu, a rappelé que les déductions fiscales accordées aux fonds de travailleurs avaient coûté 110 000 millions de dollars et profité à 283 000 personnes. Par contre, les déductions fiscales accordées pour les gains en capital ont coûté 450 millions et profité à 8107 personnes, dont 78 % gagnent plus de 100 000 $ par année.

Pour Bernard Landry — qui se fait un point d'honneur d'être membre du syndicat des professeur-es de l'UQAM, où il enseigne —, il y a trois grands débats auxquels la confrontation au réel a apporté une réponse définitive.

L'économie planifiée, centralisée et étatique manière URSS s'est effondrée, causant des dommages économiques, sociaux et environnementaux irréparables. Il cite une expression de Vladimir Poutine : « Ceux qui n'ont pas la nostalgie du régime communiste n'ont pas de cœur. Ceux qui veulent le ressusciter n'ont pas de tête ! »

Le capitalisme sauvage et le libéralisme économique extrême ayant conduit aux désordres et aux turbulences qu'on traverse aujourd'hui, un examen de conscience comme en ont connu les sociétés communistes devra être fait.

Le protectionnisme enfin, l'une des causes des deux grandes guerres au vingtième siècle en Europe, a fait son temps. Le phénomène de l'ouverture des frontières est irréversible, à son avis. Dès la fin de la dernière guerre, l'Europe a mis en place une série d'institutions qui ont ouvert les frontières. Vingt-sept pays font maintenant partie de l'Union européenne et d'autres frappent à la porte. Le Mercosur en Amérique latine, l'Asean en Asie, le Caricom dans les Caraïbes sont aujourd'hui des accords de libre-échange qui ont amélioré les conditions de vie dans les pays qui y participent.

Mondialisation sous surveillance

Si le mouvement d'ouverture des frontières et de mondialisation du commerce va s'accentuant, cela ne signifie pas qu'il faille lâcher la bride sur la nécessaire surveillance de ces activités, estime cependant Bernard Landry. À ses yeux, les grandes organisations internationales que sont le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, le Bureau international du travail ont un rôle capital à jouer pour réguler les échanges et protéger les populations. C'est d'ailleurs l'absence de réglementation, ou encore une surveillance relâchée, qui a conduit à la présente situation aux États-Unis. Rappelant que le principal héritage du président Roosevelt était justement le cadre réglementaire imposé aux activités économiques, l'ex-premier ministre s'est dit convaincu que les récents débordements allaient ramener une régulation plus serrée.

Et au Québec ?

Toujours convaincu que le modèle québécois peut encore faire ses preuves, Bernard Landry voit dans l'éducation et la vigueur de l'entreprenariat québécois les clés de l'avenir. « Nous avons beaucoup d'atouts entre les mains. À nous de les jouer de façon intelligente », a-t-il lancé aux délégué-es de Fondaction.

Les grandes entreprises publiques comme Hydro-Québec, les coopératives comme Desjardins, l'économie sociale à laquelle participe Fondaction, que Bernard Landry dit soutenir constamment, tous ces moyens peuvent servir à atteindre deux objectifs majeurs pour la société québécoise : une plus grande justice sociale fondée sur une meilleure répartition de la richesse, d'une part, et une augmentation de la productivité. « Il ne s'agit pas de travailler 70 heures par semaine. Il s'agit, par de meilleurs équipements et une technologie de pointe, d'augmenter la valeur ajoutée pour chaque heure travaillée », de préciser le professeur d'économie, qui a lancé aux syndicats le défi de se faire les principaux promoteurs de cette productivité accrue.

Un défi accueilli par un tonnerre d'applaudissements.

Michel Rioux

Le travail décent et les femmes

Une affaire syndicale

Adoptée en 1999 par l'Organisation internationale du travail (OIT), la revendication pour le travail décent est devenue l'objet d'une campagne mondiale de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui lie l'action syndicale internationale à la réalité du travail dans chaque pays. Le 7 octobre dernier, la CSN participait à la première Journée mondiale d'action pour le travail décent. Les conseils centraux de la CSN ont organisé différentes activités à partir des réalités vécues dans chacune de leur région.

Aussi, lors des activités entourant la célébration de la Journée mondiale pour le travail décent, les femmes de la CSI n'entendaient pas être en reste ! Étroitement liée à la campagne sur l'importance du travail décent comme élément de démocratie, la campagne des femmes constitue une occasion de faire cheminer des objectifs précis, entre autres, l'augmentation du nombre de femmes syndiquées dans le monde et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les structures syndicales.

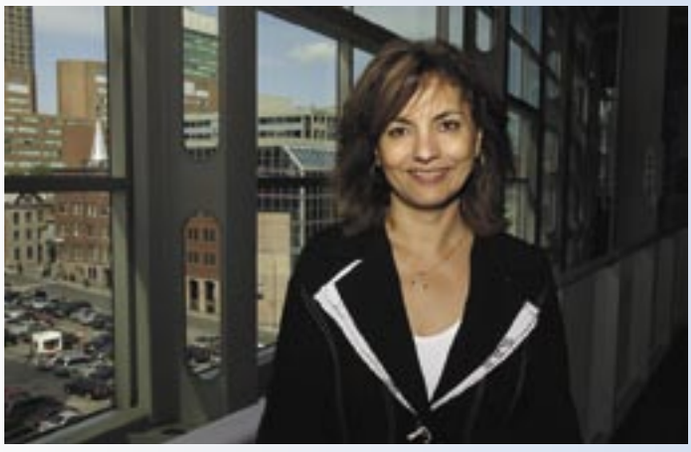

Photo : Alain Chagnon

Amal El Amri, du comité des femmes de la CSI

Amal El Amri, membre du comité des femmes de la CSI et coordonnatrice du comité des femmes de l'Union marocaine du travail (UMT) a exposé les grandes lignes de cette campagne lors de la réunion du conseil confédéral de septembre dernier.

Ce sont près de 1,2 milliard de femmes qui travaillent dans le monde, ce qui représente 40 % de l'emploi total au plan mondial. Pourtant, l'accès au travail dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité représente tout un défi dans bon nombre de pays. Les femmes reçoivent un salaire de 12 à 60 fois moins élevé que celui perçu par les hommes et souvent leurs protections sociales sont inférieures.

La CSI entend faire pression pour que les pays, qui n'en sont pas encore signataires, ratifient les conventions promues par l'OIT. On parle, entre autres, des conventions relatives à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical, à l'égalité de rémunération, à la discrimination en emploi et profession, à la protection de la maternité et au travail à domicile.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de la Confédération syndicale internationale (CSI) www.ituc-csi.org et celui de l'Organisation internationale du travail (OIT) www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm.

France Désaulniers

Réseau de l'éducation

Une grande première

Onze organisations représentant un demi-million de personnes qui travaillent ou qui étudient dans le réseau de l'éducation, du préscolaire à l'université, viennent d'endosser un manifeste, qui sera diffusé un peu partout dans le réseau au cours des prochains mois. Le manifeste *Faire de l'éducation la priorité nationale du Québec* a été présenté lors d'une conférence de presse tenue le 24 novembre, à laquelle ont pris part les présidentes et les présidents des organisations signataires, dont Claudette Carbonneau.

Les organisations partagent une vive inquiétude quant à l'avenir du réseau de l'éducation et ce manifeste met en avant dix propositions qui ont fait l'objet d'un fort consensus et qui sont de nature à permettre au Québec de faire face aux nouveaux défis en la matière. Elles soulignent qu'il importe d'agir rapidement, car le projet éducatif démocratique et le développement de l'éducation publique ne sont plus de véritables priorités pour l'État québécois, qui en a abandonné le développement aux valeurs et aux modèles de l'entreprise privée. Le sous-financement dont souffre depuis trop longtemps l'ensemble du réseau de l'éducation le démontre amplement et accentue le problème.

Pour les partenaires signataires de cette déclaration, faire de l'éducation publique la priorité nationale, c'est choisir d'investir avec détermination dans notre avenir collectif et se donner les moyens d'affronter avec confiance les défis du XXIe siècle. C'est sans hésiter que le Québec doit s'engager dans cette voie.

Les organisations signataires

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), la Fédération autonome du collégial (FAC), la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP), la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

France Désaulniers

Photos : Alain Chagnon

Normand Mousseau

Pierre-Olivier Pineau

Dépendance pétrolière

Les solutions de rechange sont-elles réalistes ?

Le 18 septembre, les délégué-es au conseil confédéral de la CSN ont entendu deux experts de l'industrie pétrolière expliquer les fluctuations vertigineuses des marchés énergétiques ces dernières années. Nous vous livrons ici l'essentiel de cette conférence.

Malgré nos importantes ressources hydrauliques, avec la flambée du prix du pétrole — une hausse de 300 % en quatre ans —, nous subissons les contrecoups de notre dépendance à cette ressource. Le jour de l'*Independence Day* américain, le 4 juillet dernier, le prix du pétrole brut a établi un nouveau record sur le marché mondial, soit 148 $ CA le baril. À Montréal, le prix moyen de l'essence ordinaire était alors de 1,50 $ le litre, un autre sommet. Si le prix du pétrole a baissé depuis l'été, c'est en partie parce que l'économie mondiale a encaissé un coup dur.

Le 18 septembre, il avait reculé de 30 %, soit à 105,27 $ le baril. Et le prix de l'essence ? Pas de rapport. À Montréal, cette journée-là, elle coûtait toujours environ 1,45 $ le litre.

« Comment se fait-il que le prix de l'essence demeure très élevé alors que celui du pétrole chute ? » s'est questionné Pierre-Olivier Pineau, professeur agrégé aux HEC de l'Université de Montréal (UdeM), lors de sa présentation, Sommes-nous pris au piège ?

Selon lui, les hausses du prix du brut s'expliquent principalement par la loi de l'offre et de la demande. Alors que les nouvelles découvertes de gisements pétroliers se font de plus en plus rares et que ces derniers sont de plus en plus chers à exploiter, la consommation grimpe en flèche un peu partout dans le monde, notamment en Chine et en Inde.

Le prix de l'essence, quant à lui, est plus vulnérable aux événements quotidiens, qu'ils soient de nature climatique ou économique. « Tant qu'il y a des acheteurs, même à un prix élevé, les prix resteront élevés », a ajouté M. Pineau.

Les automobilistes, en choisissant les véhicules énergivores et inefficaces, ont leur part du blâme, tout comme les gouvernements nord-américains avec leurs politiques énergétiques. Par exemple, le manque d'investissement dans le transport en commun contraste avec les sommes énormes consacrées au réseau routier.

Comme l'a rappelé Normand Mousseau, professeur en physique à l'UdeM et auteur d'*Au bout du pétrole ; tout ce que vous voulez savoir sur la crise énergétique* : « Les ressources minières appartiennent aux provinces. Les compagnies pétrolières paient leurs redevances à l'Alberta et les retombées collectives sont limitées aux Albertains, pendant que tout le pays les subventionne. Au fédéral, on finance massivement les firmes minières et les compagnies pétrolières, qui ont des taux d'imposition plus faibles que la moyenne. »

Les contribuables québécois, tout en payant des prix élevés à la pompe, financent donc les compagnies pétrolières de l'Alberta qui font des profits faramineux. Par ailleurs, la hausse du prix du pétrole a entraîné un bond de la valeur du dollar canadien, ce qui contribue à aggraver la crise du secteur manufacturier au Québec.

« La situation est assez schizophrénique. Le Canada est le seul pays exportateur au monde qui n'a pas de contrôle sur ses ressources pétrolières. Le pétrole ne profite pas de manière générale aux Canadiennes et aux Canadiens. On fait dur », d'exprimer M. Mousseau.

Cette crise énergétique impose des solutions assez radicales. « On est coincé, mais il y a des voies de sortie », a pour sa part lancé le professeur Pineau.

Ces deux chercheurs ont sommé le gouvernement du Québec de ne pas attendre le fédéral avant d'agir, d'autant plus que ni Terre-Neuve ni l'Alberta ne voudront ralentir leur production de pétrole.

En matière de transport, l'action doit être immédiate. Ça prend des années pour développer des projets d'envergure. Surtout, il faut changer les habitudes et arrêter de construire des développements qui sont inaccessibles par transport en commun ou à pied.

On doit également adopter de meilleurs programmes visant entre autres l'efficacité énergétique dans nos maisons et de nos automobiles.

« Ça prend de l'argent, ça prend du temps et ça prend de la vision. Mais il faut le faire », a conclu Normand Mousseau.

Lyle Stewart

La prévention, je l'ai à cœur !

Du 19 au 25 octobre, les conseils centraux, les fédérations et les syndicats affiliés à notre centrale syndicale ont organisé différents événements à l'occasion de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail de la CSN. Mobilisés autour du thème *Leur problème, c'est mon problème – La prévention je l'ai à cœur*, ils ont profité de cette semaine annuelle pour demander aux employeurs de s'engager à faire de la prévention une priorité quotidienne sur les lieux de travail. Ils ont aussi invité chacun des membres des syndicats à se sentir personnellement concerné par cette question. Il y a urgence de passer à l'action en prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Près de trente ans après son adoption, la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) ne s'applique toujours pas à 85 % des travailleuses et des travailleurs du Québec. Cette semaine a permis de rappeler nos principales revendications dans ce domaine. Nous souhaitons que le gouvernement applique à tous les secteurs, sans exception, la réglementation prévue à la LSST et en particulier ses outils de prévention (comités paritaires de santé et de sécurité, nomination de représentants à la prévention, programmes de prévention et programme de santé spécifique à un établissement, médecins responsables des services de santé d'un établissement). Nous demandons aussi que l'on augmente le nombre d'inspecteurs à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Un lourd bilan mortel

Depuis 2005, plus de 200 personnes décèdent bon an, mal an, en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Au moment de la tenue de la semaine CSN, la CSST dénombrait déjà 118 décès pour la période du 1er janvier au 10 août. Le secteur de la construction avait toujours le triste record d'être le plus meurtrier : 24 morts pour la même période de référence. En 2007, la construction a compté 54 morts. À ce bilan, il faut ajouter plus d'une centaine de milliers d'autres personnes qui se blessent au travail.

Le 21 octobre, la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, ainsi que les militantes et les militants du Conseil central de Lanaudière se sont massés devant les bureaux régionaux de la CSST à Joliette. Ils ont remis une pétition à la directrice régionale de la CSST demandant à ce qu'on applique la LSST dans tous les secteurs. Les syndicats ont été invités à écrire aux politiciens et au directeur général de la CSST.

Photos : Louise Leblanc

Le 22 octobre, en après-midi, le vice-président de la CSN, Louis Roy, a rejoint nos camarades de la CSN–Construction et du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches sur le chantier des « deux tours » à Sainte-Foy. Louis Roy a aussi pris la parole lors d'un « 5 à 7 » au conseil central.

À Saint-Jérôme, nos camarades des Laurentides ont manifesté, le 22 octobre, devant les locaux de la CSST pour faire connaître nos attentes en santé et en sécurité au travail.

Photo : Terry Charland

Le 24 octobre, Denise Boucher ainsi que les militants de la CSN–Construction et du Conseil central du Cœur-du-Québec ont convié les médias sur le chantier de la Faculté de médecine de l'UQTR.

Michel Crête

Élections canadienne et américaine

Doit-on s'attendre à des changements significatifs au plan international ?

Photo : Flickr

Barack Obama deviendra officiellement le 44e président des États-Unis le 20 janvier prochain.

Lors du premier mandat minoritaire de Stephen Harper, la politique internationale canadienne a été principalement marquée par un grossier suivisme à l'endroit des politiques de l'administration de G. W. Bush. La guerre en Afghanistan, les relations fermées avec l'Amérique latine, l'abandon du protocole de Kyoto ou encore le commerce international ont été traités à partir de la lorgnette néoconservatrice américaine.

Si la réélection minoritaire des conservateurs canadiens n'annonce en soi rien de très innovateur sur le plan international, force est de constater que le changement de garde significatif opéré chez nos voisins du Sud risque d'entraîner une nouvelle ère au regard des questions internationales. La proximité géographique des deux pays et leur intégration économique sont trop importantes pour que la nouvelle administration n'ait pas d'impact sur les affaires étrangères canadiennes.

Révision ou aménagement du capitalisme mondial ?

Avant même d'occuper la fonction présidentielle, Barack Obama est appelé à agir sur le terrain de la crise qui frappe l'économie mondiale. Tandis que G. W. Bush refuse de remettre en question les causes profondes de cette débâcle historique des marchés financiers, plusieurs chefs d'État, notamment du côté européen, appellent à une révision en profondeur d'un système qui a été dérégulé pour profiter pleinement aux grandes institutions financières. Il est clair que la marche sera haute pour un nouveau *new deal*, car, au-delà de la crise actuelle, les pressions de Wall Street sur le nouveau président seront titanesques et l'inciteront fortement à laisser faire le marché plutôt que de l'encadrer.

Le commerce international sur la corde raide

Les États-Unis ont toujours appliqué une politique de deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de traiter du commerce avec les autres pays. Porte-étendard du libre-échange et de l'ouverture des marchés, Washington a pourtant plus souvent qu'à son tour protégé sa propre économie nationale, obligeant cependant les autres à ouvrir leur marché domestique. L'exemple de l'ALENA et du bois d'œuvre canadien est à cet égard révélateur.

Pourtant, lors de la course à la direction du Parti démocrate, Hillary Clinton et Barack Obama se sont engagés à rouvrir l'ALENA advenant leur élection à la présidence américaine. Soumis à la pression importante du mouvement ouvrier, ces deux candidats se sont montrés critiques à l'endroit du libre-échange. Cependant, quand on regarde d'un peu plus près la situation, on réalise que les millions d'emplois industriels perdus aux États-Unis depuis 20 ans ne l'ont pas été nécessairement au profit du Canada et du Mexique, mais plutôt à celui des économies émergentes comme la Chine et l'Inde. À cet égard, ce serait surprenant que l'ALENA fasse l'objet d'une renégociation surtout dans un contexte où les trois pays signataires sont déjà engagés dans des discussions qui visent à établir un partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP).

Si l'élection de Barack Obama a des conséquences sur le commerce international, ce sera peut-être du côté des forums comme celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) où son approche multilatérale des relations internationales pourrait favoriser la relance de cette institution commerciale.

Une guerre scandaleuse

L'administration de G. W. Bush aura laissé au monde une dynamique extrêmement belliqueuse, dans la mesure où la guerre au terrorisme aura pris des accents de campagne militaire globale.

Si l'engagement de Barack Obama en faveur du retrait des troupes d'Irak demeure, la situation qui prévaut en Afghanistan laisse présager des lendemains difficiles. Considérée par certains experts comme une guerre « qui sera aussi importante » que celle du Vietnam, il n'est pas certain que la communauté internationale se ralliera encore longtemps aux États-Unis dans ce conflit inextricable. À ce chapitre, il sera certainement intéressant de ne pas perdre de vue le gouvernement canadien pour lequel 2011 signifie la fin de l'engagement militaire en Afghanistan.

Jacques Létourneau

Il faut encore lutter pour les droits humains

L'invitée

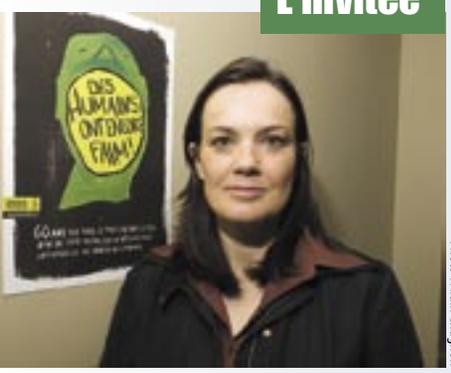

Photo : Alain Chagnon

BÉATRICE VAUGRANTE

Béatrice Vaugrante est directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone depuis 2006. Ces dix dernières années, elle a assumé diverses fonctions militantes couvrant les questions relatives aux droits économiques et sociaux et à la responsabilité sociale des entreprises. Elle fut présidente du conseil d'administration de 2003 à 2006. Elle a occupé des postes de direction et de consultation dans des entreprises au Canada et en Europe. Elle détient un MBA de HEC Paris. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Parole d'excluEs, organisme de lutte à l'exclusion.

www.amnistie.ca

Le 10 décembre 1948 est une date charnière pour l'humanité : la naissance de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il y a 60 ans, pour la première fois, les gouvernements reconnaissaient que les êtres humains étaient égaux en dignité et en droit et affirmaient l'universalité des droits humains ainsi que leur indivisibilité et leur égalité.

Malheureusement, les intérêts politiques devaient prendre le pas. L'Est refuse de reconnaître les droits civils et politiques alors que l'Ouest ignore les droits économiques, sociaux et culturels.

Progrès ou régression ?

Les mouvements sociaux se sont emparés de cet instrument pour faire avancer les droits des femmes, des Noirs, des travailleurs par exemple. Des systèmes juridiques international et régionaux ont vu le jour en matière de mise en place de lois et d'institutions relatives aux droits humains.

Aujourd'hui, il y a beaucoup moins de prisonniers d'opinion. La peine capitale n'est pratiquée en fait que par cinq États, dont la Chine et les États-Unis.

En juin 2008, le Conseil des droits de l'homme donnait le feu vert à la mise en place progressive d'un mécanisme de plainte destiné à des personnes cherchant à obtenir réparation pour violation des droits économiques, sociaux et culturels.

Les tribunaux ad hoc pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ont pavé la voie à la Cour pénale internationale. Le placement en résidence surveillée de Pinochet et l'arrestation d'Alberto Fujimori constituent d'autres brèches dans le rempart de l'impunité protégeant les anciens chefs d'État.

Le monde a connu aussi ses périodes de noirceur. La chute du communisme a permis à des conflits qui couvaient de s'enflammer. Des fondamentalismes, souvent d'inspiration religieuse, ont émergé et de nouveaux acteurs sont à la source des violations des droits humains. Et, il y a danger à simplement être : immigrant, autochtone, homosexuel, syndicaliste…

La place totale faite au capitalisme néolibéral rend toutes puissantes les entreprises multinationales, les organisations financières internationales qui pour certaines causent en toute impunité des torts violents envers les populations.

Un autre début de siècle incertain

En 2008, la torture se pratique encore à large échelle. La discrimination et les violences envers les femmes sont loin d'être disparues. L'accès inégal des femmes à l'éducation et à l'emploi les plonge dans l'engrenage de la pauvreté.

La mondialisation creuse les inégalités entre riches et pauvres. Les violations massives se poursuivent au Darfour et en République démocratique du Congo.

Depuis 2001, au nom de la guerre au terrorisme et de la sécurité, les pays occidentaux ont restreint les droits humains : Guantanamo, sous-traitance de la torture, lois antiterroristes... En se permettant d'ignorer les droits, les pays démocratiques invitent pratiquement d'autres pays à suivre cet exemple. Avec l'Irak et l'Afghanistan, la guerre contre le terrorisme, loin de rendre le monde plus sûr, l'a rendu plus dangereux.

Maintenant, à nous de jouer… encore

Les droits sont toujours conquis, jamais donnés ni jamais gagnés une fois pour toutes.

Au cours de ces 60 années, le nombre d'hommes et de femmes qui, partout dans le monde, se sont engagés pour les idéaux de cette déclaration s'est sans cesse accru. La Déclaration est un instrument de lutte et il faut continuer de multiplier ses défenseurs.

Les enjeux ne manquent pas. Il faut être solidaires, mieux travailler ensemble, faire taire nos différences pour mieux viser cet idéal de rassemblement de toutes les cultures.

Perspectives CSN

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.
514 598-2131
Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination
Jacqueline Rodrigue
jacqueline.rodrigue@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination
Lyne Beaulieu

Rédaction
Michel Crête, France Désaulniers, Danielle Desbiens, Roger Deslauriers, Michelle Filteau, Louis-Serge Houle, François L'Écuyer, Jacques Létourneau, Denise Proulx, Michel Rioux, Jacqueline Rodrigue, Lyle Stewart

Correction d'épreuves
Lyne Beaulieu, Claire Trencia

Conception graphique
Jean Gladu et Sophie Marcoux

Soutien technique
Carole Archambault

Photographie
Clément Allard, Alain Chagnon, Terry Charland, Michel Giroux, Paul Labelle, Louise Leblanc

Caricature
Boris

Illustration
Reno

Impression
Les syndiqué-es CSN de l'imprimerie Impart-Litho

Distribution
Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus
514 598-2233
ISSN : 1705-6527
Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2008
Dépôt légal - Bibliothèque et archives Canada, 2008
Envoi de poste publication
nº de convention : 40064900
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5

DONNONS-NOUS
les moyens de négocier
ENSEMBLE